

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 05/09/2022

OUVERTURE DE SÉANCE :

L'an deux mille vingt deux, le cinq septembre à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Le président de séance désigne Mme Laetitia LEBRETON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Elle accepte et procède à l'appel de l'ensemble des élus.

Président de séance : M. Emmanuel SERAPHIN
Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT-LEU · TROIS-BASSINS · SAINT-PAUL · LE PORT · LA POSSESSION

CONVOCATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Bureau Communautaire qui se tiendra :

LE LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022 A 14^h00

**Siège du TCO à Le Port,
Salle du Conseil Communautaire**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour et la note de synthèse.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, **Cher(e) Collègue,** l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Le Port, le 30 AOÛT 2022

Le Président,

Emmanuel SÉRAPHIN



PJ : Ordre du jour et note de synthèse



JE SUIS LABELLISÉ MARIANNE.

B.P. 50049 - 97822 - Le Port Cedex
Tél. : 02 62 32 12 12 • Fax : 02 62 32 22 22 - courrier@tco.re - www.tco.re
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 16h le vendredi de 8h à 15h

Responsable - Équitable - Solidaire - Agréable

ORDRE DU JOUR BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05/09/2022

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

AFFAIRE N° 1 : Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 4 juillet 2022.

I. SERVICES TECHNIQUES

GEMAPI

AFFAIRE N° 2 : Appel à projets ReMHOM 2021 : Valorisation écologique et pédagogique de la zone humide de l'Hermitage-Les-Bains.

AFFAIRE N° 3 : Signature d'une convention de recherche et développement avec [REDACTED] relative à la mise en place d'une procédure de caractérisation des sédiments et des déblais de dragage en vue de leur valorisation à terre.

TRAVAUX ET PATRIMOINE

AFFAIRE N° 4 : Délibération modificative à l'affaire n°2021_050_BC_17 du 28 mai 2021 – Signature d'un traité d'adhésion pour l'indemnisation des parcelles appartenant à [REDACTED] situées dans le périmètre du PAPI de La Saline les Bains/Ermitage les Bains Commune de Saint-Paul.

AFFAIRE N° 5 : Validation d'un projet immobilier d'entreprise avec la [REDACTED] » conclusion d'une promesse de bail à construction sur la parcelle BK 231.

REGIE DES PORTS

AFFAIRE N° 6 : Modernisation de pontons sur le Ports de Saint Gilles-Les-Bains - Plan de financement.

II. AMENAGEMENT, ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

TOURISME ET CULTURE

AFFAIRE N° 7 : Validation d'un avenant n° 6 au contrat de quasi régie sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du camping Hermitage Lagon avec la SPL Tamarun, relatif à une demande de subvention d'équipement pour le renouvellement de 20 tentes safari.

AFFAIRE N° 8 : Attribution d'une subvention exceptionnelle globale à l'OTI OUEST pour la réalisation des missions et la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'exercice 2022.

ECONOMIE ET INNOVATION

AFFAIRE N° 9 : Demande de subvention du Collectif Bouftang pour la réalisation d'une étude sur le secteur des professionnels de la filière du jeu vidéo à La Réunion.

AFFAIRE N° 10 : Demande de subvention pour l'exercice 2022 de l'association Technopole.

AFFAIRE N° 11 : Attribution d'une subvention à l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) pour l'année 2022.

AFFAIRE N° 12 : 3ème année de la convention pluriannuelle avec France Active la Réunion (FAR) pour son projet ESS Pro et attribution d'une subvention au titre de l'année 2022.

AFFAIRE N° 13 : 4ème année de la convention pluriannuelle avec la Mission Intercommunale de l'Ouest (MIO) pour son projet Attitude pro : la pépinière de l'inclusion et attribution d'une subvention au titre de l'année 2022.

Questions diverses

PREAMBULE

Avant de débiter la séance, le Président annonce que le 6 juillet dernier, le TCO a obtenu le label « Ville durable et innovante » (VDI), qui est conçu comme un outil de pilotage des politiques publiques de développement durable des collectivités. Il précise que le TCO est le premier territoire d'Outre-mer à obtenir cette distinction qui récompense le travail des élus et des techniciens.

Développé par le CEREMA, établissement public de référence sur la transition écologique des territoires et EFFICACITY, institut de recherche et développement sur la ville durable, le label VDI récompense les territoires engagés dans l'intégration des enjeux de transition écologique, d'innovation et de résilience.

Le TCO a été primé comme 6 autres collectivités : les villes de Cannes, Sète, Brétigny-sur-Orge, Lorient, Vallée-de-la-Marne et la Communauté urbaine de Dunkerque.

Ce label a vocation à accompagner les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et la reconnaissance de leurs stratégies et feuilles de route de développement durable et innovant. Il leur permet aussi d'évaluer de façon globale les résultats de l'ensemble de leurs politiques de développement durable avec des indicateurs fiables et en cohérence avec les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Il ajoute enfin que cette récompense couronne le travail que le TCO accompli avec l'ensemble des communes membres.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE à 14 h
00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le
Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale,
sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
Affaire N°2022_071_BC_1
APPROBATION DU PROCÈS-
VERBAL DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE DU 4
JUILLET 2022

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Nombre de votants : 14

Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Bruno DOMEN

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON -
M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-
DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel
SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal
AHMED-VALI

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_071_BC_1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2022

Le Président de séance expose :

Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités, les **procès-verbaux des séances du Bureau Communautaire** devront être à compter du 1^{er} juillet 2022 :

1. Rédigés selon des modalités précises ;
2. Approuvés par délibération du Bureau Communautaire ;
3. Signés par le Président et le Secrétaire de séance ;
4. Publiés sur le site internet du TCO dans les 7 jours qui suivent son approbation ;
5. Conservés dans les mêmes conditions que les registres des actes.

1. La rédaction du procès-verbal

Le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le secrétaire de séance, selon des modalités bien précises. Il contient la date et l'heure de la séance, le nom du président de séance, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

2-3. L'approbation et la signature du procès-verbal

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents, après prise en compte éventuelle de leurs remarques, et enfin signé par le président et le secrétaire de séance.

4. La publicité du procès-verbal

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, et après son anonymisation, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'objectif de la publicité du procès-verbal est d'assurer l'information du public.

5. La conservation du procès-verbal

L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. Il sera conservé via la confection de registres.

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 04 juillet 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le procès-verbal du Bureau Communautaire du 04 juillet 2022 ci-annexé.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale,
 Nombre de présents : 11 sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
 Nombre de représentés : 4
 Nombre d'absents : 1 **Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2022_072_BC_2B
APPEL À PROJETS REMHOM
2021 : VALORISATION
ÉCOLOGIQUE ET
PÉDAGOGIQUE DE LA ZONE
HUMIDE DE L'HERMITAGE-LES-
BAINS**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Bruno DOMEN

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_072_BC_2B : APPEL À PROJETS REMHOM 2021 : VALORISATION ÉCOLOGIQUE ET PÉDAGOGIQUE DE LA ZONE HUMIDE DE L'HERMITAGE-LES-BAINS

Le Président de séance expose :

CONTEXTE

Le TCO figure parmi les lauréats de l'appel à projets « Restauration écologique des Milieux Humides en Outre-Mer » (ReMHOM) lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) fin 2021 pour son projet de « Valorisation écologique et pédagogique de la zone humide de l'Hermitage-Les-Bains ».

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est de réhabiliter la zone humide confortée dans son rôle de rétention des eaux dans le cadre des travaux du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Hermitage/ Saline-Les-Bains. Actuellement colonisée par une faune et une flore (poules d'eau, hérons striés, typhaies, cyperales, ...) caractéristiques des milieux humides de basse altitude de La Réunion, cette zone présente un potentiel intéressant de restauration écologique d'une part, mais également de valorisation pédagogique d'autre part, avec la possibilité d'ouvrir son accès au public par le biais de cheminements piétons et de panneaux signalétiques valorisant la biodiversité spécifique de cet espace.

LOCALISATION

Le territoire concerné se situe entre la route nationale RN1a, la route de l'Hermitage-Les-Bains et le chemin Bruniquel (Cf. cartographie ci-dessus). Elle représente un total d'environ 17 000 m² de milieux humides stricts (en eau) auxquels viennent s'ajouter les milieux terrestres semi-xérophiles adjacents, soit un total d'environ 20 000 m². Cette zone humide est connectée au Sud à la bassine du parcours sportif de La Saline-Les-Bains, régulièrement en eau lors des épisodes pluvieux, et au Nord à la bassine du Jardin d'Eden, en eau de la même façon pendant les épisodes pluvieux. Enfin, la zone est également reliée par un écoulement permanent au lagon. Elle permet donc d'assurer à la fois une continuité hydraulique et écologique dans tout le secteur.



ORIENTATION DU PROJET VERS LES FONCTIONS ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES RENDUS PAR LES MILIEUX RESTAURES

La restauration de ce milieu vient s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature en renforçant sa fonctionnalité à travers son rôle de zone d'expansion des crues et donc de réduction du risque d'inondation.

En se basant sur du génie écologique et végétal pour redonner à la zone l'ensemble des caractéristiques écologiques d'une zone humide de basse altitude, c'est à la fois son rôle de tampon lors des épisodes de fortes pluies et son rôle de réservoir de biodiversité qui sont renforcés.

Ce projet de revégétalisation d'une ancienne zone marécageuse par des espèces endémiques et indigènes caractéristiques du milieu revêt donc un triple intérêt : en termes de biodiversité, de prévention des inondations et de sensibilisation du public à ces deux derniers enjeux.

De façon plus globale, en associant un système de digues et de barrages dimensionné pour une crue centennale à une zone historiquement marécageuse dont la surface en eau pourra s'étendre en fonction de la pluviométrie, les travaux du PAPI Hermitage/ Saline-Les-Bains viennent augmenter la surface du champ d'expansion des crues et réguler les débits des eaux de ruissellement rejetés dans le milieu marin. Ainsi, l'approche est celle d'une gestion intégrée des eaux de ruissellement issues du bassin versant, récupérées et stockées dans un milieu humide où elles pourront être naturellement épurées avant d'être restituées dans le lagon au niveau d'un exutoire unique, la passe de l'Hermitage.

En outre, la restauration de ce site sera bien entendu favorable à la faune et la flore liées aux zones humides – l'idée étant de maintenir la faune en place, de favoriser la colonisation naturelle des espèces végétales et de lutter contre les EEE (Espèces Exotiques Envahissantes)- mais c'est aussi le rôle de corridor écologique en lien avec le milieu marin qui sera renforcé en restaurant le site qui constituera une trame bleue plus efficace pour les populations amphihalines déjà retrouvées plus en aval dans le cours d'eau (cabots bouche ronde, chevrettes, ...).

Enfin, situé en plein cœur d'une zone urbanisée, cet espace de naturalité aura également un rôle de régulation du climat en jouant un rôle d'îlot de fraîcheur urbain.

La restauration d'un tel site relève donc de l'intérêt général, augmentant la résilience de la zone dans un contexte de changement climatique avec une augmentation attendue des précipitations et des phénomènes météorologiques intenses de type cyclone.

PLAN DE FINANCEMENT

	OFB	TCO	Total
Taux de subvention	70 %	30 %	100 %
Montants	200 000 euros HT (plafond des aides éligibles)	85 000 euros HT	285 000 euros HT
Reste à charge TCO	30% du financement total soit 85 000 euros HT		

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

1. Août 2022 : Consultation des bureaux d'études
2. Octobre 2022 /Janvier 2023 : Choix des prestataires et Notification du marché
3. Janvier/ Juin 2023 : Étude et dossiers réglementaires
4. Juin/ Octobre 2023 : Consultation des entreprises de travaux
5. Novembre 2023 / Juin 2024 : Préparation du chantier et phase de travaux
6. Juin 2024 : Fin prévisionnelle du projet

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 13/07/2022.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

Madame Denise DELAVANNE, souligne que l'expérience et les conseils de la Régie de l'Etang dans ce domaine pourrait être un atout intéressant. Elle propose de solliciter leur accompagnement sur le projet.

Le Directeur de l'Eau, précise que la Régie de l'Etang est déjà associée au projet. Elle accompagne le TCO dans une action de mise en valeur du secteur.

Monsieur Daniel PAUSE demande si le site abrite toujours une faune et une flore riche, occupé notamment par des poules d'eau.

Le Directeur de l'Eau, affirme que la zone est effectivement constituée d'une faune et d'une flore diversifiées (poules d'eau, hérons...). Dans sa politique, le TCO prend également en compte

l'aménagement et la mise en valeur du site. Un parcours pédagogique est prévu sur cet espace, ouvert au public et les établissements scolaires, pour découvrir les travaux d'aménagement paysagers réalisés par le TCO ainsi que la biodiversité existant sur le site.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** la mise en œuvre du projet de « Valorisation écologique et pédagogique de la zone humide de l'Hermitage-Les-Bains » ;
- **VALIDER** le plan de financement suivant :

	OFB	TCO	Total
Taux de subvention	70 %	30 %	100 %
Montants	200 000 euros HT (plafond des aides éligibles)	85 000 euros HT	285 000 euros HT
Reste à charge TCO	30% du financement total soit 85 000 euros HT		

- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : **16**
 Nombre de présents : 12
 Nombre de représentés : 4
 Nombre d'absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

OBJET

**Affaire N°2022_073_BC_3
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE RECHERCHE
ET DÉVELOPPEMENT AVEC LE
[REDACTED] RELATIVE À LA MISE EN
PLACE D'UNE PROCÉDURE DE
CARACTÉRISATION DES
SÉDIMENTS ET DES DÉBLAIS
DE DRAGAGE EN VUE DE LEUR
VALORISATION À TERRE**

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_073_BC_3 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AVEC LE [REDACTÉ] RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE DE CARACTÉRISATION DES SÉDIMENTS ET DES DÉBLAIS DE DRAGAGE EN VUE DE LEUR VALORISATION À TERRE

Le Président de séance expose :

1/ CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2018, en vertu de l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le TCO dispose de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). Le TCO est seul habilité à intervenir dans le socle des missions qui constituent cette compétence.

Dans ce cadre réglementaire, les programmes d'entretien ou de mise en œuvre de digues de protection contre les inondations impliquent des opérations de curage et le dragage des cours d'eau ou de bassines présentant une accumulation importante de sédiments, en vue de faciliter le libre écoulement des eaux.

Plusieurs secteurs de la Commune de Saint-Paul ont ainsi été identifiés comme nécessitant des opérations de dragage et de curage, posant ainsi la question du devenir des déblais de sédiments et de leur possible valorisation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

1. Les secteurs de l'Ermitage et de La saline-Les Bains constitués, en lien avec le programme de travaux entrepris sur ces secteurs à forts enjeux inondations, qui comprend la création de digues permettant de canaliser les écoulements, de zones de stockage tampon des eaux afin d'atténuer fortement leurs potentiels effets destructeurs sur les diverses infrastructures urbaines :
 - a. d'une parcelle de 15 000 m² environ, ayant reçu des dépôts de déblais de sédiments issus du dragage du port de Saint-Gilles-les-Bains, et qu'il conviendrait d'évacuer pour augmenter les volumes de la bassine 4 du PAPI et diminuer les risques de pollution de la nappe souterraine ;
 - b. de la ravine Ermitage aval du pont de l'ex-RN1, qui fera l'objet de travaux d'endiguement à partir de 2024 dans le cadre des travaux de protection contre les crues des secteurs de l'Ermitage-les-bains et la Salins-les-Bains (PAPI).
2. Le secteur du canal d'en travers connecté à l'Etang Saint-Paul, au sud du quartier de la Grande Fontaine, dont les sédiments, qui n'ont pas encore dragués, présentent des teneurs en nickel 2 à 3 fois supérieures à celle du fond pédogéochimique connu à La Réunion.

3. Le secteur de la ravine de Boucan – Canot et de la ravine Carrosse, dont les sédiments, qui n'ont pas encore dragués, présentent, a priori, des teneurs sur éluât les classant comme déchets dangereux sur la base des critères d'acceptation en Installation de Stockage (ISDD).

C'est dans ce contexte que le TCO souhaite conclure une convention avec le [REDACTED] qui a pour objet de mener un programme de recherche et de développements partagés, permettant l'accompagnement du TCO « à la mise en place d'une procédure de caractérisation des sédiments et déblais de dragage en vue de leur valorisation à terre ».

Pour rappel, le [REDACTED] est un établissement public de recherche, qui est aussi chargé d'une mission d'appui aux politiques publiques de collecte, de capitalisation et de diffusion des connaissances, dans le domaine des sciences de la Terre et en particulier la gestion des sédiments et l'étude des aléas anthropiques.

2/ OBJET DE LA CONVENTION

La Convention a pour objet de définir les termes, modalités et conditions dans lesquels [REDACTED] et le TCO s'engagent à réaliser le Programme d'accompagnement du TCO à la mise en place d'une procédure de caractérisation des sédiments et déblais de dragage en vue de leur valorisation à terre.

3/ DUREE DE LA CONVENTION

La Convention entre en vigueur à compter de la date de signature par la dernière des Parties et expirera lors de la réception du dernier paiement tel que prévu à l'article 8 infra.

La durée prévisionnelle de réalisation du Programme est de douze (12) mois à compter de l'entrée en vigueur de la Convention.

4/ OBLIGATIONS DU [REDACTED]

4.1/ PROGRAMME D'ACTION

[REDACTED] s'engage à réaliser, dans le respect des règles de l'art, les tâches prévues pour la réalisation du Programme, conformément aux dispositions des Annexes A1 et A2 de la convention.

4.2/ LIVRABLES

Conformément au programme technique visé à l'Annexe A1, [REDACTED] s'engage à remettre au TCO les livrables suivants, en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire numérique transmis par courriel ou sur clé USB ou par lien FTP :

- Phase 1 : rapport présentant la procédure opérationnelle à suivre pour la caractérisation environnementale des sédiments devant faire l'objet d'une opération d'extraction à la fois dans la zone de déblais (la bassine 3 du Système

d'Endiguement de l'Ermitage) ainsi que dans la partie aval de la ravine pour les opérations de dragage, ainsi que des éléments techniques de cahier des charges.

- Phase 2 : rapport présentant les résultats de l'étude bibliographique sur les grilles d'évaluation des sédiments, avec, annexée à ce rapport, la procédure « valorisation » simplifiée, présentant les paramètres à mesurer pour pré-orienter les déblais de dragage vers une voie de valorisation - application aux cas d'étude de la bassine 3 du SE de l'Ermitage et des sédiments de dragage de la ravine ermitage aval.

Les résultats de chacune des phases seront également présentés lors d'une réunion technique à T+8 mois pour la phase 1 et T+12 mois pour la phase 2 et feront l'objet d'un rendu synthétique sous forme de présentation PPT. Une réunion de lancement commune aux deux phases sera réalisée en début de projet. Ces réunions se tiendront par visioconférence. En fonction des échéances de consultation du TCO, [REDACTED] établira un retro-planning qui permettra de livrer les éléments techniques nécessaires aux procédures de passation de marché.

Le TCO s'engage à valider chaque rapport dans un délai de quatre (4) semaines maximum. Au-delà, le rapport sera considéré comme définitif.

Après réception des remarques du TCO, [REDACTED] s'engage à reprendre son rapport définitif dans un délai de 4 semaines.

5/ FINANCEMENT

Le montant du Programme est fixé à soixante mille Euros Hors Taxes (60 000 € HT).

Le montant global de la Convention pourra être actualisé par avenant permettant une nouvelle programmation d'opérations.

Le montant du Programme fait l'objet de la répartition financière suivante sur les montants définis dans l'Annexe A2 soit un total de 60 000 € HT :

- pour [REDACTED] 20 % du montant Hors Taxes soit 12 000 € HT ;
- pour le TCO, 80 % du montant Hors Taxes soit 48 000 € HT.

Le montant ci-dessus est indiqué Hors Taxes, la TVA au taux légal en vigueur au moment de la facturation étant en sus du prix.

[REDACTED] cofinance le budget du Programme, dans le cadre de ses actions de service public.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 13/07/2022.
A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** la convention (et ses annexes) proposée entre le TCO et [REDACTED] concernant l'accompagnement pour la mise en place d'une procédure de caractérisation des sédiments et des déblais de dragage en vue de leur valorisation à terre ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout acte lié à cette affaire ;
- **DIRE** que les crédits alloués sont bien prévus au budget annexe GEMAPI de la collectivité.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE** à 14 h
00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le
Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale,
Nombre de présents : 12 sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2022_074_BC_4
DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE
À L'AFFAIRE
N°2021_050_BC_17 DU 28 MAI
2021 – SIGNATURE D'UN
TRAITÉ D'ADHÉSION POUR
L'INDEMNISATION DES
PARCELLES APPARTENANT À
[REDACTÉ] SITUÉES
DANS LE PÉRIMÈTRE DU PAPI
DE LA SALINE LES
BAINS/ERMITAGE LES BAINS
COMMUNE DE SAINT-PAUL**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_074_BC_4 : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE À L'AFFAIRE N°2021_050_BC_17 DU 28 MAI 2021 – SIGNATURE D'UN TRAITÉ D'ADHÉSION POUR L'INDEMNISATION DES PARCELLES APPARTENANT À [REDACTÉ] SITUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DU PAPI DE LA SALINE LES BAINS/ERMITAGE LES BAINS COMMUNE DE SAINT-PAUL

Le Président de séance expose :

Contexte

Par délibération n°2021_050_BC_17 du 28 mai 2021, le Bureau Communautaire a approuvé :

- L'acquisition amiable des parcelles appartenant à [REDACTÉ] situées dans le périmètre du PAPI de la Saline les Bains/Ermitage les Bains pour un montant de 256 298,50 euros ;
- La conclusion d'une convention de servitudes pour les parcelles DK985, 989, 991, 993, 995, 998, 1000, 1002 et EV218, 882, 891, 893 pour un montant de 65 076 euros ;
- L'indemnisation de [REDACTÉ] pour l'occupation temporaire de ses parcelles pendant le déroulement des travaux pour un montant de 12 060 euros.

Néanmoins, l'acte de vente amiable n'a pu être signé avant le prononcé de l'ordonnance d'expropriation du juge intervenu le 23 mars 2022.

Il convient donc de substituer un traité d'adhésion à l'acte de vente initialement prévu aux mêmes conditions que l'accord amiable.

L'acquisition des parcelles qui suivent est donc indemnisée pour un montant global de 256 298,50 euros :

Acquisitions - Lot 2-3

Parcelles initiales			Parcelles filles TCO			Zonage PLU	Prix d'acquisition	Restant à [REDACTÉ]		
Section	N°	Superficie	Section	N°	Superficie			Section	N°	Superficie restante
DK	815	20 120	DK	1003	617	AU2h 46€/m2	28 382€	DK	1002	19 503
DK	555	349 787	DK	986	4 745	AU2h 46€/m2	218 270€	DK	985	345 042
DK	556	106 147	DK	1001	3 410	N 0,5€/m2	1 705€	DK	1000	102 737
DK	481	1 382	DK	990	25	N 0,5€/m2	12,5€	DK	989	1 357
DK	483	4 235	DK	992	112	N 0,5€/m2	56€	DK	991	1 135
DK	485	20 164	DK	994	210	N 0,5€/m2	105€	DK	993	19 954
DK	487	15 383	DK	996	69	N 0,5€/m2	34,5€	DK	995	15 084
			DK	997	230	N 0,5€/m2	115€			
DK	489	15 473	DK	999	44	N 0,5€/m2	22€	DK	998	15 429
EV	877	46 771	EV	892	15 193	N 0,5€/m2	7 596,5€	EV	891	30 177
TOTAUX					24 655 m²		256 298,50€			

Les délibérés concernant la convention de servitudes et les AOT ne sont pas modifiés.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **MODIFIER** la délibération n°2021_050_BC_17 du 28 mai 2021 approuvant l'acquisition amiable des parcelles DK1003, 1001, 986, 990, 992, 994, 996, 997, 999 et EV 892 compte tenu de la délivrance de l'ordonnance d'expropriation ;

- **APPROUVER** la conclusion d'un traité d'adhésion avec [REDACTED] pour l'indemnisation des parcelles susvisées pour un montant de 256 298,50 euros augmenté des frais annexes, le cas échéant ;

- **AUTORISER** le Président à signer le traité d'adhésion ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire ;

- **DIRE** que les autres délibérés de la délibération n°2021_050_BC_17 du 28 mai 2021 sont inchangés ;

- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 de la communauté d'agglomération aux chapitres et articles correspondants.

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
 SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
 LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : 16
 Nombre de présents : 12
 Nombre de représentés : 4
 Nombre d'absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

Affaire N°2022_075_BC_5
ECOPARC – CONCLUSION D'UN
BAIL À CONSTRUCTION AVEC
LA [REDACTED]
ATTRIBUTAIRE DE LA
PARCELLE BK 231

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

**AFFAIRE N°2022_075_BC_5 : ECOPARC – CONCLUSION D'UN BAIL À CONSTRUCTION AVEC LA
[REDACTED] ATTRIBUTAIRE DE LA PARCELLE BK 231**

Le Président de séance expose :

Contexte

Dans le cadre d'une convention publique d'aménagement, la SODIAC réalise l'aménagement de la zone Ecoparc Le Port (ZAC Environnement), qui a pour vocation d'accueillir des entreprises industrielles, artisanales et tertiaires sur une surface de 16 hectares. Cet aménagement a fait l'objet de plusieurs tranches.

Le T.C.O. s'est porté acquéreur auprès de la SODIAC de ces surfaces viabilisées au fur et à mesure de leur livraison.

Les parcelles viabilisées de la zone Ecoparc Le Port ne sont pas vendues aux attributaires des lots mais louées par le T.C.O. aux entreprises, sous forme de bail à construction d'une durée de 30 ans.

A l'expiration du bail, toutes les constructions édifiées par le preneur deviendront de plein droit la propriété du TCO.

La destination de l'Ecoparc réside dans l'accueil d'activités pertinentes au regard de la stratégie de développement du TCO, et au regard de la réalité du tissu économique visé.

L'aménagement de cette ZAC doit tenir compte de deux lignes exposées dans les documents de planification du TCO et de la Commune du Port :

- Le développement durable, donnant priorité aux activités liées à la valorisation, au traitement et à l'élimination des déchets, ou à d'autres éco-activités et services liés.
- La prise en compte d'une logique intercommunale dans le choix des activités qui viendront s'implanter sur le site : leur sélection sera réalisée en continuité et cohérence avec les activités et aménagements existants ou futurs de la ZAC et aussi avec ceux situés de l'autre côté de la rivière des Galets sur la Commune de Saint Paul.

Attribution de la parcelle BK 231

Par délibération du 2 mai 2022 (n°2022_043_BC_12), le Bureau Communautaire a validé l'attribution de la parcelle à [REDACTED]

Présentation du projet de la [REDACTED]

- Activité de l'entreprise :

L'activité de [REDACTED] consiste à traiter des déchets infectieux et soins. Il s'agit d'un secteur très spécifique et la société est très bien positionnée avec une clientèle stabilisée (laboratoires, cliniques, infirmiers, dentistes etc...).

La société est basée dans le sud de l'île à Saint-Louis à la ZAC Bel Air dans un entrepôt adapté à son activité.

La prestation de service offerte par la [REDACTED] répond principalement aux besoins du secteur médical : cliniques, laboratoires, infirmiers ...etc.. Elle correspond à une obligation mise en place par l'Etat pour que les déchets soient traités selon la réglementation en vigueur très stricte.

Ces besoins sont identifiés par l'observation des déchets produits par l'ensemble de la filière médicale sur la Réunion.

La zone de chalandise est située sur toute la Réunion avec une prédominance allant de Saint-Benoît à Saint-Pierre en passant par le Nord et l'Ouest, représentative de l'activité économique, médicale et de l'urbanisation de la Réunion.

L'évolution du marché est croissante et liée à l'essor de la population et du secteur médical à la Réunion. Ce marché continue à croître régulièrement avec la démographie et un niveau sanitaire de plus en plus élevé localement.

Ce marché est en pleine maturité avec des clients qui ont l'obligation de traiter leurs déchets médicaux.

- Localisation et description sommaire des installations actuelles :

La société exploite actuellement deux sites à Saint-Denis et à Saint-Louis.

- Le projet :

Le projet, porté par la [REDACTED] consiste à centraliser l'ensemble des outils de production issus de la fusion des [REDACTED] sur un seul site.

Pour cela, la réalisation d'un véritable ensemble immobilier permettant d'accueillir dans de meilleures conditions l'activité actuelle sera nécessaire. La centralisation permettra de mieux optimiser les outils de production, de prévoir la création d'un autoclave supplémentaire de secours en cas de panne simultanée des autres autoclaves et surtout de permettre aux employés de travailler dans des conditions plus agréables.

[REDACTED] souhaite acquérir une parcelle avec une superficie relativement importante, afin d'étendre leur projet et ainsi de créer de nouvelles activités liées au traitement des déchets médicaux. Les activités prévues se feront en 2 étapes.

Ce projet porte également un intérêt géographique évident à être positionné au Port sachant que leurs principaux clients sont les hôpitaux et cliniques avec une prédominance allant de Saint-Benoît à Saint-Joseph en passant par le nord et l'ouest, représentative de l'activité économique et de l'urbanisation à la Réunion.

Le bureau communautaire a validé la candidature de [REDACTED] sur la parcelle BK185p (désormais BK 231 après le découpage de la parcelle mère) dans l'affaire n°2022_043_BC_12 en date du 2 Mai 2022.

- Description du terrain et du projet de construction :

Le projet se situe sur la parcelle BK 231 d'une superficie d'environ 5 107 m².

Le projet sera décomposé en plusieurs bâtiments. Culminant à environ 13 mètres de hauteur à son maximum, le bâtiment principal de 300 m², abritant la chaudière et son foyer, dispose d'une charpente métallique, d'une façade en bardage translucide et de trois façades en bardage acoustique. A proximité du foyer de combustion, un espace de stockage du bois, le silo, sera ouvert sur les façades Nord et Sud. Le hall de séchage, d'une surface de 15 m x 15 m et d'une hauteur d'environ 8 mètres, est situé à proximité du silo. La position de ces bâtiments a été optimisée dans un objectif de simplification du transport du combustible. L'évacuation des cendres est effectuée dans un sas sous le foyer de combustion, avec un accès extérieur pour le chargement

- Emploi :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, [REDACTED] annonce la création de 7 emplois

Conclusion du contrat de bail à construction

- Montage contractuel :

Les parcelles viabilisées sont commercialisées sous forme de bail à construction d'une durée de 30 ans, pour un loyer de 5,00 € m²/an, conforme aux plafonds des financements FEDER, révisable annuellement (lcc T4 2012), comme pour les autres tranches.

Au préalable, afin de permettre aux entreprises d'avancer dans leur projet et obtenir une contrepartie à la mobilisation de son foncier par le TCO, une promesse de bail à construction avec une durée limitée de 18 mois est conclue, contre le versement d'une indemnité d'immobilisation équivalente à une année de loyer.

Conformément à la législation en vigueur, la Direction Immobilière de l'Etat a été saisie.

Par ailleurs, les subventions FEDER obtenues plafonnent le loyer prévisionnel à 5,00 €/m² de terrain nu / an, (convention n° SGAR 2012-33086 du 13/02/2013 attribuant une subvention au titre de la mesure 4.13 « Zones d'activités » du Programme Opérationnel Européen FEDER 2007-2013).

Le T.C.O, dans un souci d'amortissement de ses investissements sur ces parcelles, a décidé d'appliquer le montant de 5€/m², révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de la construction publié par l'INSEE : le montant du loyer annuel est ainsi fixé à 25 535 euros.

De plus, afin de s'assurer de l'avancement efficace du projet et pour obtenir une contrepartie à la mobilisation de ce foncier pendant la durée des démarches liées à la réalisation du bâtiment, il est proposé de recourir à une promesse de bail limitée à une durée de 18 mois, qui a pour objet principal le versement d'une indemnité d'immobilisation équivalente à un an de loyer, soit 25 535 euros.

Cette promesse de bail est soumise aux conditions suspensives principales suivantes :

- L'obtention par le bénéficiaire d'un permis de construire purgé de tout recours dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'acte ;
- L'obtention par le bénéficiaire d'un ou plusieurs prêts dont les caractéristiques financières sont convenues à l'acte dans un délai de 18 mois à compter de la date dudit acte.

Si ces conditions suspensives ne sont pas réalisées en raison de la défaillance du bénéficiaire, l'indemnité d'immobilisation restera acquise au TCO. A l'inverse, elle sera restituée au bénéficiaire.

Par la suite, si les conditions suspensives susvisées sont remplies, l'acte définitif de bail à construction sera signé, sans qu'il soit besoin de repasser devant le Bureau communautaire.

Le bail à construction comporte les clauses essentielles suivantes :

- Durée du bail : 30 ans ;
- Le preneur s'oblige à édifier ou faire édifier à ses frais sur le terrain loué, les constructions conformes aux plans et devis descriptifs analysés et à poursuivre l'édification desdites constructions jusqu'à leur complet achèvement ainsi que des éléments d'infrastructure ou d'équipement qui peuvent être nécessaires à la desserte et d'une manière générale, à l'habitabilité de l'ensemble immobilier projeté ;
- Le preneur s'oblige à commencer les travaux au plus tard dans un délai de six (6) mois à compter de la signature du bail à construction, et à les mener de telle manière que les constructions projetées et les éléments d'infrastructure et d'équipement soient totalement achevés au plus tard dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter également de la signature du bail à construction ;
- Les constructions édifiées et tous travaux et aménagements effectués par le preneur resteront sa propriété et celle de ses ayants cause pendant toute la durée du bail à construction. A l'expiration du bail, par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur ou ses ayants cause sur le terrain loué, comme toutes améliorations de quelque nature qu'elles soient, deviendront de plein droit la propriété du bailleur sans qu'il soit besoin d'aucun acte pour le constater et sans indemnité ;
- Loyer annuel de 25 535 euros révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de la construction publié par l'INSEE ;
- Le TCO consent au profit du preneur un pacte de préférence : ce droit interviendra en cas d'alliénation à titre onéreux, ou de location, de tout ou partie du ou des biens immobiliers objet du bail ;
- Le pacte de préférence est convenu pour une durée expirant au terme du bail.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/07/2022.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** la conclusion d'un bail à construction avec [REDACTED] attributaire de la parcelle BK 231, pour une durée de 30 ans, contre un loyer annuel de 25 535 €, précédé d'une promesse de bail aux conditions susvisées ;

- **AUTORISER** le Président à signer l'acte notarié de promesse de bail, puis de bail à construction une fois les conditions suspensives réalisées;

- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes correspondants.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE** à 14 h
00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le
Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale,
Nombre de présents : 12 sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2022_076_BC_6
MODERNISATION DE PONTONS
SUR LE PORTS DE SAINT
GILLES-LES-BAINS - PLAN DE
FINANCEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise
DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-
COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa
MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M.
Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON -
M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-
DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel
SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal
AHMED-VALI

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_076_BC_6 : MODERNISATION DE PONTONS SUR LE PORTS DE SAINT GILLES-LES-BAINS - PLAN DE FINANCEMENT

Le Président de séance expose :

I – Contexte

Par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2015, le Territoire de la Côte Ouest (TCO), a pris en charge la gestion des ports. Le TCO a mis en place une régie des ports afin d'assurer la gestion des équipements.

Suite à la résiliation de la convention d'outillages avec la CCIR, la régie des ports exploite en direct depuis le 1er septembre 2019 le port de plaisance de Saint-Gilles-les-bains.

Suite à la reprise du port de Saint-Gilles-les-bains, le TCO a engagé des diagnostics terrestre et maritime portant sur l'ensemble des équipements portuaires. Le diagnostic des infrastructures est finalisé et montre une dégradation très importante et généralisée du port de plaisance.

Des premiers travaux doivent donc être engagés sur les équipements les plus endommagés, dont les pontons qui ne garantissent plus un bon amarrage des navires et ne permettent plus une circulation en toute sécurité des amodiataires. De plus, le système retenu à l'origine de pontons fixes doit être revu et les pontons transformés en pontons flottants permettant un meilleur amarrage des navires.

II – Objectifs

Le TCO souhaite donc procéder à une modernisation de certains pontons pour améliorer l'exploitation du port de Saint-Gilles-les-bains. Les derniers pontons feront l'objet d'un autre marché puisque présentant des contraintes techniques empêchant sûrement la transformation en pontons flottants (3 pontons fixes de l'îlot central).

Ces travaux garantiront aux usagers actuels et futurs du port de plaisance (amodiataires et touristes), des solutions fonctionnelles et durables pour amarrer leurs navires, ainsi qu'un accès sécurisé aux navires. Ils permettent aussi un développement du port de plaisance par une meilleure fonctionnalité des pontons.

III – Planning

Le planning envisagé des travaux est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : T3 de 2022.
- Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : T1 de 2023.
- Date prévisionnelle de mise en service de l'équipement : T1 de 2023.

IV – Plan de financement

L'estimation des travaux est arrêtée à 1 200 000 € HT.

Le plan de financement global est le suivant :

Financeurs	Montant HT	
TCO	600 000,00 €	50%
Etat - DSIL	600 000,00 €	50%
TOTAL	1 200 000,00 €	

Ce projet a été présenté au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 de L'État pour une subvention attendue de 50% du montant HT des travaux, le TCO prenant à sa charge les 50% restants ainsi que la TVA.

Le Président informe que les travaux relatifs à la construction de la Maison de la mer du port de plaisance de Saint-Leu sont espérés pour le début de l'année prochaine. La remise des offres est fixée le 19/09/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** : le plan prévisionnel de financement de l'opération « modernisation de pontons sur le port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains » ;
- **AUTORISER** : le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE** à 14 h
00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le
Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale,
Nombre de présents : 12 sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2022_077_BC_7
VALIDATION D'UN AVENANT N°
6 AU CONTRAT DE QUASI
RÉGIE SOUS LA FORME D'UNE
DÉLÉGATION DE SERVICE
PUBLIC (DSP) POUR LA
GESTION DU CAMPING
HERMITAGE LAGON AVEC LA
SPL TAMARUN, RELATIF À UNE
DEMANDE DE SUBVENTION
D'ÉQUIPEMENT POUR LE
RENOUVELLEMENT DE 20
TENTES SAFARI**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_077_BC_7 : VALIDATION D'UN AVENANT N° 6 AU CONTRAT DE QUASI RÉGIE SOUS LA FORME D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LA GESTION DU CAMPING HERMITAGE LAGON AVEC LA SPL TAMARUN, RELATIF À UNE DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT DE 20 TENTES SAFARI

Le Président de séance expose :

Contexte

Dans le cadre de sa politique de développement touristique et dans le souci de favoriser l'accès des familles de la Réunion à des vacances de qualité en bord de mer, la Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest a construit un camping intercommunal à l'Hermitage les Bains dont la gestion a été confiée à la SPL TAMARUN dans le cadre d'un contrat en quasi régie sous la forme d'une délégation de service public (DSP), en vertu des articles L.1411-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 16 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 Janvier 2016.

Le contrat a été approuvé en Bureau Communautaire par délibération n° 2016_063_BC_3 du 04 Juillet 2016 ; il est entré en vigueur au 1er Septembre 2016, pour une durée de 8 ans et prendra fin le 31 Août 2024.

Validation du principe du renouvellement de 20 tentes safaris

Le contrat délégation de service public prévoit notamment en son article 12.2 que le délégataire TAMARUN devait compléter, dans les premières années de son exploitation, la configuration de départ du camping, en construisant, à la place de 25 emplacements nus, 25 bungalows Habitation Légères de Loisirs (HLL) et en renouvelant 20 tentes safari.

Les tentes safaris ont à ce titre été renouvelées par le délégataire en 2018. La durée de vie d'une tente safari en climat tropical, est estimée à environ 4 ans.

Fin 2021, la SPL TAMARUN a alerté le TCO du mauvais état des 20 tentes safaris acquises par la SPL et du besoin de renouvellement de ces équipements fortement appréciés par les usagers du camping.

Ces tentes safaris sont essentielles au bon fonctionnement du camping et représentent 28,7 % du chiffre d'affaires total des hébergements en 2021; elles accueillent en moyenne 5000 familles par an avec un taux d'occupation de 97 % en haute saison et de 40 % en basse saison.

L'article 12.3 du contrat de délégation de service public, relatif à la modification des biens et équipements, dispose que pour ce qui concerne les travaux demandés par le délégant :

- Tous les travaux supplémentaires ou modificatifs entrés en vigueur postérieurement à la date de signature de la convention, donneront lieu, sur demande du délégataire, à une réunion avec le délégant afin d'envisager les conséquences de ces modifications ;
- Une réunion pourra être organisée à la demande du délégataire afin de discuter de l'opportunité de l'indemnisation des éventuelles pertes d'exploitations induites par la non-utilisation de l'équipement.

Conformément à l'article 12.3 de la convention, une réunion s'est tenue au deuxième trimestre 2022, au cours de laquelle le remplacement de 20 tentes safari a été acté sur le principe.

En effet, le TCO souhaite, en tant que délégant, maintenir le niveau de qualité de l'accueil des usagers sur son site.

Validation d'un avenant relatif à une demande de subvention d'équipement de la SPL TAMARUN pour le renouvellement des tentes safaris

Le TCO souhaite confier au délégataire le renouvellement des 20 tentes safaris abîmées afin d'assurer la continuité du service public.

Considérant le déficit structurel du contrat de délégation de service public de ces dernières années, la SPL a sollicité une subvention d'équipement à hauteur de 200 000 € auprès du TCO pour le renouvellement des tentes safaris à la SPL.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL	
Acquisition 20 tentes Safari - Camping Ermitage Lagon	
	HT
Achat de 20 tentes Safari	126 000 €
Livraison (frêt, assurance, dédouanement, octroi de mer)	35 000 €
Démontage et montage (estimation coût masse salariale)	3 000 €
Equipement (mobilier + vaisselle + appareils électroménager)	36 000 €
Total	200 000 €

Au regard de l'article 23 de la convention « clause d'adaptation et de rencontre », et après rencontre entre les 2 parties, il est proposé d'établir un avenant allouant à la SPL TAMARUN une subvention d'équipement complémentaire d'un montant maximal de 200 000 euros afin de financer l'achat et la pose des 20 nouvelles tentes safaris.

L'aide accordée sera mandatée de la manière suivante :

Aide à l'investissement, soit 200 000 € TTC :

- 1er versement de 60 %, soit 120 000 € TTC (cent mille euros), à la présentation du bon de commande des 20 tentes safari ;
- Le solde de 40 % sur présentation du bilan financier final de l'opération certifié par le Commissaire aux comptes, ainsi que des justificatifs des dépenses.

Le montant final de la participation du TCO sera calculé au prorata des dépenses d'investissement réelles.

Statut de biens de retour des tentes safaris

Conformément à l'article 27.1 du contrat, les tentes safaris achetées par le délégataire constituent des biens de retour. Les biens de retour s'entendent de tous les biens meubles et immeubles par nature ou par destination affectés au service public. Ils reviennent obligatoirement au délégant à la fin, normale ou anticipée, du contrat.

Ces biens de retour seront acquis à la valeur nette comptable par le TCO à l'expiration du contrat, à l'échéance ou par anticipation.

Cette valeur nette comptable s'entendra comme le montant de la valeur immobilisée, déduction faite des amortissements réalisés, et déduction faite de la quote-part des subventions non amorties.

Dans le cas d'un financement à 100% par subvention, cette valeur nette comptable sera donc nulle, et le TCO n'aura aucun décaissement à effectuer au titre de cet investissement à l'issue du contrat.

Les tentes safaris feront l'objet d'un procès-verbal d'incorporation établi contradictoirement par les représentants qualifiés du délégant et du délégataire et qui mentionne la date d'incorporation et la valeur des biens à cette date.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 19/07/2022.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

Le Président explique que les tentes safaris sont abîmées mais qu'elles sont encore utilisables. C'est une opportunité pour mettre en œuvre une action de coopération décentralisée avec Tuléar (une délégation malgache a été reçue au TCO très récemment). Ces tentes pourraient servir d'hébergement d'urgence dans le grand sud malgache lors de cyclones par exemple.

Il informe par ailleurs que le TCO a également accueilli le sportif Guillaume CHAINE, champion olympique de judo. Suite à cette visite, l'agglomération pourrait récupérer 300 kimonos qui pourraient également être acheminés vers Madagascar dans le cadre d'une action de coopération.

Mme Roxanne DAMOUR-PAUSE indique que beaucoup de parents du territoire n'ont pas les moyens d'acheter un équipement sportif à leurs enfants. Elle suggère l'octroi d'une partie de ces kimonos aux clubs du territoire.

Le Président évoque le grand projet de la Fédération 1000 dojos pour 2024. Ce programme a pour objectif d'aider les clubs, particulièrement les dojos.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER le versement une compensation financière d'un montant maximal de 200 000 € (deux cent mille euros) pour le renouvellement des 20 tentes safaris ;**
- **VALIDER le projet d'avenant n°6 au contrat de quasi régie sous la forme d'une délégation de service public (DSP) pour la gestion du camping Hermitage Lagon avec la SPL Tamarun, actant cette compensation financière ;**
- **AUTORISER le Président à signer l'avenant correspondant, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE** à 14 h
00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le
Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale,
Nombre de présents : 12 sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2022_078_BC_8
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE GLOBALE À
L'OTI OUEST POUR LA
RÉALISATION DES MISSIONS
ET LA MISE EN ŒUVRE DE SON
PROGRAMME D' ACTIONS AU
TITRE DE L'EXERCICE 2022**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_078_BC_8 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE GLOBALE À L'OTI OUEST POUR LA RÉALISATION DES MISSIONS ET LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D' ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Le Président de séance expose :

Contexte

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil communautaire a autorisé la création de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTI Ouest), sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC).

Depuis le 1er janvier 2014, l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTI Ouest) s'est vu confier par le TCO, outre les missions obligatoires inscrites au Code du Tourisme, des missions spécifiques à la mise en œuvre de la politique touristique intercommunale.

Ainsi, l'OTI Ouest est chargé de la mise en tourisme du territoire, selon les axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire (stratégie de communication, promotion de la destination, internet de séjour, outils numériques de réservation et d'achat, promotion des actions des acteurs du territoire, ...) ;
- Axe 2 : Repositionner la commercialisation des offres et des prestations (stratégie commerciale, nouveaux produits, développement filières identitaires et différenciantes, circuits valorisant les labels, structuration filière « Rando » et démarche écoresponsable, lisibilité de l'offre filières, rôle d'apporteur d'affaires, travailler avec les divers opérateurs, ...) ;
- Axe 3 : Revisiter l'accueil (stratégie d'accueil, repositionnement des différents espaces d'accueil, de travail, professionnalisation du personnel aux nouveaux métiers, nouveaux services, renforcement, organisation service d'accueil dématérialisé, à distance, mise en œuvre réseau relais d'information et d'ambassadeurs, ...) ;
- Axe 4 : Replacer les visiteurs et leurs attentes au cœur de la stratégie (collecte harmonisée données clientèles, stratégie opérationnelle de « Gestion de la Relation Client (GRC) », programme de fidélité, ...) ;
- Axe 5 : Être au service des acteurs du territoire (stratégie d'animation du réseau des professionnels, éducteurs pour les professionnels, accompagnement privilégié des acteurs touristiques du territoire, journées de sensibilisation, communication, ...)
- Axe 6 : S'engager pour un développement touristique durable du territoire (valorisation charte « La Mafate Attitude », promotion des hébergements éco responsables, gamme de produits identitaires, balades guidées éco responsables, ...) ;
- Axe 7 : Faire de l'observatoire, un outil de performance (déploiement outils d'observation, valorisation des données, communication indicateurs chiffrés aux futurs investisseurs et porteurs de projet, ...).

I / Bilan 2021 de l'OTI Ouest

1. Fonctionnement de l'OTI OUEST

L'OTI OUEST a poursuivi l'optimisation de son fonctionnement et de l'organisation de ses services, afin d'être au plus près des prestataires et des touristes / visiteurs, et ainsi répondre au mieux à leurs attentes.

2. Programme d'actions 2021

En raison des contraintes sanitaires en vigueur jusqu'à la fin septembre 2021, l'équipe de l'office de tourisme a dû adapter son fonctionnement et son organisation, pour permettre la réalisation de toutes les actions prévues.

Le rapport d'activités de l'office, validé par les élus de son comité de direction, est annexé à la présente note.

Les principaux éléments relatifs au bilan des actions réalisées par l'office sont les suivantes :

2.1 L'animation du territoire

Les évènementiels, inscrits dans le programme 2021 de l'OTI Ouest, ont été maintenus et adaptés dans leur format aux contraintes sanitaires, l'objectif étant de soutenir les prestataires affectés par la crise :

Le Festival de l'Océan - juin / juillet 2021	8 juin, une journée destinée aux scolaires à Stella Matutina (« Journée Mondiale de l'Océan ») ; 9 juillet, soirée de projection et des remises de prix pour les concours photos et film, au Ciné Cambaie. 31 prestataires de l'Ouest ont participé à cet évènementiel et ont proposé 460 offres d'activités nautiques
Les Journées Européennes du Patrimoine (« Le patrimoine pour tous ») – Dimanche 19 septembre	L'office a proposé gratuitement 9 zarlors balades guidées en ville, sur les 5 communes du territoire, en partenariat avec les guides de l'ARGAT. Cette action a totalisé 104 participants, 5 guides (dont 3 de l'ARGAT)
Le Festival de la Rando – octobre 2021 (sur 2 week-ends)	2 et 3 octobre, bivouac à Mafate « Bivouac Gadiamb'llet de Marla » - 121 participants pour 150 places disponibles ; 9 et 10 octobre, bivouac « Dans la fraîcheur des Hauts » au Maïdo – 47 participants (taux de remplissage de 31%) sur un prévisionnel de 150 participants
« Maïdo Aventures », le 10 octobre sur la Route Forestière des Cryptomérias : ...)	activités de pleine nature (balades en vélos électriques, descente VTT, chasse au trésor, grimpeur, slackline, balades à cheval et poneys, ...) (217 participants), randos guidées (40 participants), village artisanal à la Petite-France. Implication des prestataires du Maïdo (« Les Distilleries », le « Musée de la Charbonnière », les restaurateurs et tables d'hôtes, quad et luge,
« Noël sous les arbres » - 4 décembre	Cet évènementiel s'est tenu sur la commune du Port, dans le square Pierre Séward, avec une fréquentation de plus de 1500 personnes durant cette journée. Participation de 8 artisans (à noter des désistements d'artisans la veille de l'évènementiel), 3 compagnies de cirque, 5 associations (ateliers créatifs, culinaires, ...), 1 prestataire d'accrobranche, ... Également au programme, des balades guidées en ville du Port, des spectacles de danse, de la magie, des contes, ...

2.2 La mise en tourisme du territoire

Pour 2021, l'OTI OUEST a commercialisé 2 299 zarlors au total : 1 309 Zarlors guidés et 990 Zarlors loisir à volonté.

Pour rappel, depuis juin 2020, l'office de tourisme propose la réservation de ses produits en ligne, sur son site internet avec l'application « ELLOHA » (Les réservations peuvent également se faire via la plateforme régionale).

2.3 Un accueil de qualité

L'OTI Ouest continue à œuvrer pour la montée en compétence de son personnel et maintenir son niveau de classement et de qualité.

Classement catégorie I : Le classement en catégorie I de l'OTI OUEST arrivant à son terme en mars 2022, l'office a déposé, au court du dernier trimestre 2021, son dossier de demande de renouvellement.

Pour rappel, depuis le 6 mars 2020, l'OTI Ouest a obtenu le renouvellement de la marque « Qualité Tourisme », pour une durée de 5 ans.

Accueil : Toujours dans un contexte de crise sanitaire, l'OTI Ouest a accueilli 29 695 visiteurs dans ses bureaux d'information touristique (19 770 en accueil physique, 7 446 appels téléphoniques), soit 8% de moins par rapport à 2020 (32 395 visiteurs). Ces visites en BIT concernent en particulier des demandes d'informations sur les Zarlors (35%) et les activités de pleine nature (22%).

2.4 Promotion, commercialisation et communication

Pour la promotion de la destination Ouest, l'OTI s'appuie sur de nombreux outils et moyens de communication : son site internet, la création et la diffusion de livrets, des bons cadeaux, des affiches, des supports hors les murs, ...

Livret Zarlors : 20 000 livrets par semestre ont été distribués en 2021, dans les bureaux d'informations touristiques et via les 257 points du réseau REZOOM sur l'île.

Site internet : Pour rappel, le nouveau site internet de l'OTI, lancé en septembre 2020, a été élu meilleur site touristique au niveau national « des Trophées de la Communication 2020 » (Ce prix récompense les sites se démarquant par la qualité de leur communication et proposant les meilleures actions de communication).

En 2021, la fréquentation du site est de 542 998 visiteurs uniques (270 000 visiteurs en 2020). L'OTI Ouest a également installé sur son site, en janvier 2021, un nouvel outil de « tchat » qui a totalisé 2152 messages reçus sur l'année.

Météo des plages : La météo des plages est mise à jour quotidiennement. Toutes les informations sont relayées par le site de linfo.re qui continue son partenariat avec l'office de tourisme.

Réseaux sociaux : L'OTI est très présent sur les réseaux sociaux et compte, en 2021, 25 174 fans sur Facebook / Instagram (20 820 fans en 2020 et 15 602 fans en 2019).

L'animation numérique : En 2021, 156 prestataires ont bénéficié d'un accompagnement en présentiel ou à distance (168 en 2020). Les prestataires accompagnés ont bénéficié de diagnostics flash, d'ateliers numériques thématiques ou d'un accompagnement individuel personnalisé. A la demande des prestataires, de nouveaux ateliers ont été mis en place en 2021 : atelier Canva (pour l'aide à la conception d'affiches, bannières, logos, ...), atelier sur la réservation en ligne.

L'office a renforcé le suivi téléphonique des prestataires, ainsi que l'accompagnement individuel des prestataires (60 prestataires accompagnés individuellement en 2021, contre 23 en 2020).

Partenariats 2021 de l'OTI OUEST :

- « **Swim Run** », participation financière de 3 000 euros. 500 participants, dont 150 enfants. Participation de sportifs de renommée internationale sur cet évènement combinant courses à pied et nage (sentiers et lagon du littoral de l'Ouest) ;
- « **Open des Brisants** », participation financière de 10 000 euros sur le plan de communication. 5000 visiteurs sur les 5 jours de ce tournoi international de beach tennis (19 nationalités représentées) ;
- « **Nout Océan** », émission télé d'Antenne Réunion, participation financière de 9 700 euros. 3 jours de diffusion d'émissions, interviews, films, dans le cadre du Festival de l'Océan ;
- « **Epicurien à table** », collaboration de l'OTI sur 3 émissions de Réunion la Première, pour la mise en lumière du patrimoine culinaire des Hauts du territoire (Mafate, le Guillaume, Bois de Nèfles) ;
- « **LEON** » - application réunionnaise de Podcasts, collaboration / accompagnement de l'OTI, pour une visibilité partagée sur le site de l'OTI et sur l'application LEON.

2.5 Accompagnement/suivi des communes

Réunion	Objectif	Fréquence
Comité de direction de l'OTI	Le Comité de Direction, organe délibérant de l'OTI, composé de 10 élus (2 élus par commune) et de 9 socio-professionnels permet aux membres de participer aux orientations stratégiques et de valider le plan d'actions de l'OTI.	7 réunions sur l'année : 02/02, 22/04, 18/05, 24/08, 21/09, 22/10, 15/12
Cercle d'échanges tourisme	Le cercle d'échange tourisme, organisé par le TCO, permet aux administratifs du TCO, de l'OTI et des communes d'échanger sur les actions mises en œuvre par les différents partenaires et de concrétiser les actions validées en amont par les élus.	2 réunions sur l'année : mars et septembre.
Échanges et réunions avec les communes	Des rencontres et échanges réguliers sont organisés au cours de l'année entre l'OTI et les administratifs et élus des cinq communes du territoire. Ces réunions et échanges sont nécessaires à l'élaboration et à l'avancée des dossiers, projets, événements et circuits touristiques.	Tout au long de l'année
	<p>L'OTI a mené les actions collaboratives suivantes avec les communes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Saint-Paul : dossier « Label Territoire Vélo » et dossier de candidature « Capitale Française de la Culture » ; • Ville de la Possession : travail collaboratif sur le contenu d'un nouveau circuit Baludik ; • Ville du Port : Création nouveau Zarlou « Ville Musée » ; expositions / visites guidées à vélo et à pied, 	

III/ Missions et plan d'actions 2022 de l'OTI Ouest

1. Le programme d'actions 2022

Dans sa demande de subvention, l'OTI présente le programme d'actions annuel 2022, élaboré dans le respect des axes stratégiques définis par le TCO, avec comme objectif premier de contribuer au développement de la consommation touristique sur le territoire :

1.1. L'attractivité du territoire – animations / événementiels

Le programme de l'OTI OUEST compte 4 événementiels majeurs sur le territoire :

- Le Festival de l'Océan 2022, programmé en juin/juillet 2022 : cette 8ème édition vise à soutenir et promouvoir les activités nautiques et les acteurs économiques de la mer en proposant des offres de produits des prestataires du littoral à des tarifs préférentiels. Cet événementiel contribue à la mise en lumière du territoire et de la richesse du monde marin. Au programme : concours photos et vidéos, projection de films, villages d'animation, ... ;

- Les Journées Européennes du Patrimoine, le 18 septembre : pour aller à la découverte du territoire et de son histoire. Au programme, des balades guidées gratuites sur toutes les communes du TCO pour valoriser la culture réunionnaise à travers l'histoire des cinq communes ;
- Le Festival de la Randonnée, 8ème édition, au mois d'octobre, à Mafate : Découverte du Cirque de Mafate, ses sentiers de randonnée, son histoire, sa culture, sa faune et sa flore. Au programme, formule bivouac et circuits de randonnée dans un îlet de Mafate sur le 1er week-end. Sur le reste du mois d'octobre, proposition de plusieurs dates pour des circuits de randonnée / nuitée en gîte/camping/bivouac ;
- Le Festival de la Montagne (ex « évènementiel au Maïdo »), prévu le week-end du 19-20 novembre : L'objectif de cet évènementiel est d'animer et de mettre en valeur les Hauts du territoire : tourisme vert, développement durable, métiers et activités de montage (en partenariat avec le Parc National des Hauts). Activités de pleine nature, visites et ateliers chez les prestataires ;
- « Noël sous les arbres » 5ème édition, programmé en début décembre : évènementiel de fin d'année valorisant les savoir-faire réunionnais et les artisans, artistes et producteurs locaux. Ce moment de convivialité et de divertissement proposera des ateliers créatifs et de découverte, des activités ludiques, des spectacles, de l'artisanat local, ...

1.2. Mise en tourisme du territoire – promotion, commercialisation & relation client

- Création et commercialisation d'un choix de produits packagés adaptés aux attentes des cibles de marchés (ligne identitaire de produits touristiques, ...), actualisation des packages existants et proposition de packages à la carte ;
- Les produits Zarlors :
 - Zarlors guidés (encadrées par des guides patrimoine ou des accompagnateurs en montagne) : balades en ville, balades botaniques, balades « bord de mer », randonnées spécifiques Mafate ou dans les Hauts de l'Ouest ;
 - Zarlors loisirs à volonté, toute l'année : détente bien-être, observation du récif corallien ou balade en bateau, baptêmes de plongée ou de parapente, balades en vélo électrique, descentes en VTT, tunnel de lave...
- Amélioration de la stratégie commerciale, pour conquérir de nouvelles clientèles, fidéliser les clientèles actuelles, optimiser la vente d'offres de loisirs vers les clientèles individuelles.
- Maintien et renforcement de la communication avec les réseaux professionnels et les institutionnels. Participation de l'OTI OUEST aux différents salons, rencontre avec les réceptifs, communication spécifique dans les hôtels / résidences hôtelières, ... ;
- Accompagnement des prestataires touristiques du territoire dans la commercialisation de leurs produits / offres
- Partenariat sur plusieurs actions / évènements de renom (Open de Beach Tennis, Open de Golf, « Swimrun », Festival « TAM TAM », « Grand Boucan », ...).
- Rééditions de documentations/brochures touristiques (cartes touristiques, guide « marmailles », guide du « Géranium », ...)
- Création et édition des livrets Zarlors semestriels.

1.3. Accueil de qualité - Revisiter l'accueil

- Professionnalisation des agents de l'OTI (formation) ;
- Poursuite de la stratégie de structuration des bureaux d'informations touristiques et de l'harmonisation de l'accueil ;
- Optimisation de l'accueil sur le territoire, en l'adaptant à l'évolution des besoins des visiteurs ;
- Labellisation « Tourisme et Handicap », pour être ambassadeur de l'accueil des publics porteurs de handicap (participation aux ateliers FRT « Tourisme & Handicap).

1.4. Être au service des acteurs du territoire - accompagnement & coordination

- Accompagnement des socio-professionnels pour répondre efficacement à leurs attentes : ateliers numériques, ateliers thématiques, RDV individuels, assistance conseil, diagnostic, ... ;
- Accompagnement des professionnels vers le classement de leurs hébergements, le suivi de la taxe de séjour en binôme avec le TCO (visites de terrain, optimisation perception de la taxe, saisie et contrôle des déclarations, ...), les « matinées rencontres prestataires » (rencontres hebdomadaires pour une relation de proximité entre l'OTI Ouest et les prestataires), visites de terrain ;
- Observatoire du tourisme de l'Ouest : récolte et exploitation des données et indicateurs touristiques de l'ouest.

Les actions de l'OTI OUEST concernent le territoire dans son ensemble :

LE PORT	LA POSSESSION	SAINT-PAUL	TROIS-BASSINS	SAINT-LEU
X	X	X	X	X

2. Éléments financiers

Lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2021, le budget primitif 2022 du TCO a été voté, prévoyant des crédits à hauteur de trois cent soixante-six mille euros (366 000 €) pour la réalisation de missions et la mise en œuvre du programme d'actions de l'OTI OUEST.

Pour 2022, la subvention exceptionnelle sollicitée par l'OTI auprès du TCO est de trois cent soixante-six mille euros (366 000 €), sur la base de son budget prévisionnel annuel global qui s'élève à la somme de deux millions cent soixante mille euros (2 160 000 €).

2.1. Budget OTI OUEST

Le budget prévisionnel global 2022 de l'Office de Tourisme de l'Ouest, de deux millions cent soixante mille euros (2 160 000 €), se présente ainsi :

	BUDGET PRÉVISIONNEL 2022
SECTION EXPLOITATION	2 040 000 €
SECTION INVESTISSEMENT	120 000 €
BUDGET PRÉVISIONNEL TOTAL	2 160 000 €

2.2. Recettes de l'OTI OUEST

Les recettes prévues au budget prévisionnel 2022 de l'OTI OUEST, en section d'exploitation, sont réparties comme suit :

	2022	
Budget prévisionnel – section d'exploitation	2 040 000,00 €	100,00%
Subvention exceptionnelle totale TCO demandée	366 000,00 €	17,94%

Taxe de séjour	1 100 000,00 €	53,92%
Subvention Région Réunion	400 000,00 €	19,61%
Recettes / produits	174 000,00 €	8,53%

2.3. Aide financière annuelle du TCO à l'OTI Ouest.

Demandes de subventions exceptionnelles des années précédentes :

Années	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N (2022)
Montant demandé	580 000,00 €	315 000,00 €	366 000,00 €
Montant accordé	580 000,00 €	315 000,00 €	

Demande de subvention exceptionnelle 2022

Pour 2022, l'aide financière exceptionnelle sollicitée par l'OTI OUEST est de **trois cent soixante-six mille euros** (366 000 €) et correspond à 17,94 % des recettes envisagées.

Conditions de versement de la subvention 2022

Le montant de la subvention 2022, qui sera arrêté par le TCO, fera l'objet d'un mandatement en deux phases, après déduction de l'acompte déjà versé, selon les modalités suivantes :

- **1er versement de 80 %** à la notification de la convention d'attribution ;
- **2ème versement de 20 %** correspondant au solde de la subvention dans son budget prévisionnel 2022.

Acompte sur subvention 2022

Pour rappel, conformément à la délibération n° 2022_001_BC_1 du Bureau communautaire du 7 février 2022, un acompte de **cent cinquante-sept mille cinq cents euros** (157 500 €) a déjà été versé à l'OTI OUEST en mars 2022, afin de faciliter la gestion de début d'exercice de l'office. Cette avance viendra en déduction de la présente demande de subvention.

La subvention accordée sera réajustée en fonction des recettes réellement générées par la taxe de séjour, en comparaison du montant de 1 100 000 € (un million cent mille euros) inscrit au budget prévisionnel du TCO et en fonction des dépenses réalisées par l'OTI OUEST en 2022.

Années	N-1(2021)	N(2022)
Montant subvention TCO inscrit au BP TCO	315 000 €	366 000 €
Montant taxe de séjour inscrit BP TCO	1 000 000 €	1 100 000 €

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 19/07/2022.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest pour la réalisation de ses missions et la mise en œuvre de son programme d'actions, au titre de l'exercice 2022 ;
- **AUTORISER** le versement d'un montant maximal de trois cent soixante-six mille euros (366 000 €) à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest pour l'année 2022 ;
- **VALIDER** le projet de convention pour l'année 2022 ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention, les avenants, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE** à 14 h
00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le
Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale,
Nombre de présents : 12 sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2022_079_BC_9
DEMANDE DE SUBVENTION DU
COLLECTIF BOUFTANG POUR
LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE
SUR LE SECTEUR DES
PROFESSIONNELS DE LA
FILIÈRE DU JEU VIDÉO À LA
RÉUNION**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Nombre de votants : 16

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_079_BC_9 : DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLECTIF BOUFTANG POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LE SECTEUR DES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE DU JEU VIDÉO À LA RÉUNION

Le Président de séance expose :

Le contexte du projet

Avec l'implantation sur la ZAC de l'Oasis de l'Institut de l'Image de l'Océan Indien (ILOI) ainsi que du collectif Bouftang, le TCO recense de manière historique un grand nombre d'entreprises de la filière du jeu vidéo sur son territoire.

Ainsi, au travers de l'ILOI, le jeu vidéo dispose à La Réunion depuis plus de 20 ans d'une offre de formation qualitative et de professionnels expérimentés. Plus de 100 jeunes sont formés chaque année aux métiers du jeu vidéo, et plusieurs milliers à des métiers connexes (informatique, infographie).

La filière compte plusieurs dizaines de créateurs et de studios, mais tous restent esseulés et disposent de moyens limités. Or, le jeu vidéo est un travail d'équipe, nécessitant de multiples compétences. Faut de capacité financière, studio et créateurs ne peuvent ni recruter d'équipe ni produire de jeu à dimension internationale.

Du fait de sa compétence en matière de développement économique, le TCO souhaite soutenir la structuration de cette filière à fort potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois pour le territoire, et favoriser ainsi son ancrage sur le territoire.

La demande :

Depuis 2022, le TCO a lancé un travail collaboratif avec le Collectif Bouftang, association représentative des professionnels du jeux vidéo à La Réunion, pour construire cette dynamique de structuration de la filière de jeu vidéo sur le territoire.

Par courrier du 13 juin 2022, le Collectif Bouftang a sollicité une aide financière du TCO, ayant vocation à financer une étude préliminaire qui permettra de disposer d'un état des lieux du secteur des professionnels du jeux vidéo à La Réunion, un recueil de leurs besoins et des perspectives de développement de la filière.

Il s'agit d'une étape indispensable à la définition d'un programme d'actions du Collectif Bouftang visant à structurer la filière sur le territoire. Ce programme d'actions porté par le Collectif Bouftang pourrait bénéficier d'un financement du FEDER à partir du 1er Janvier 2023 et pourrait s'inscrire autour de quatre axes principaux :

- L'animation régionale et l'intégration de la filière dans l'écosystème national et international ;
- La mise en place de ressources, d'accompagnement et de formation pour les professionnels ;
- La communication et la sensibilisation auprès du grand public ;
- Le développement d'opportunités commerciales pour les acteurs économiques.

Le porteur de projet

Le collectif Bouftang est l'association représentative des professionnels du jeu vidéo à La Réunion. Basée au Port, elle est née en avril 2014 d'une nécessité : aider le développement du tissu économique de la filière jeu vidéo à La Réunion. Depuis, l'activité du secteur se développe, de nombreuses entreprises et projets vidéo-ludiques ont pu voir le jour, certaines de leurs créations ont même été primées à l'international.

L'association compte à ce jour 30 membres, dont une très large partie est installée sur le territoire du TCO, historiquement leader sur les filières des métiers de l'image et du numérique. Forte du retour d'expérience accumulé, l'association souhaite désormais structurer le développement de la filière économique jeu vidéo, en dotant le territoire réunionnais des outils nécessaires.

Le contenu de l'étude

L'étude doit permettre de :

1. Collecter des chiffres de référence pour mesurer l'impact de la structuration de filière ;
2. Référencer les acteurs directs et indirects de la filière ;
3. Mieux définir les besoins des différents acteurs (GPEC et formation, infrastructures, financement...);
4. Mieux définir les perspectives de développement et les objectifs que doit se fixer le secteur (emplois créés, chiffre d'affaires global...);
5. Faire connaître la filière locale des professionnels du jeu vidéo ;
6. Identifier les opportunités de développement de la filière sur le territoire Ouest, et dans quelle mesure il peut répondre aux enjeux des acteurs économiques.

L'étude sera constituée de trois parties :

1. Une étude macro pour référencer l'ensemble des acteurs directs et intérêt locaux au sein de la filière. Celle-ci donnera lieu à une cartographie des acteurs du territoire, elle mettra en lumière les compétences présentes et manquantes sur le territoire.
2. Une étude qualitative auprès des acteurs au cœur de la filière. Les données seront recueillies lors d'entretiens individuels (environ 25). L'enjeu est de mettre en avant les besoins prégnants des acteurs, les solutions qui peuvent être proposées et les perspectives de développement de la filière.
3. Une analyse prospective des données recueillies, pour mettre en lumière les enjeux, les problématiques fondamentales et les perspectives de développement de la filière à 5 ans.

Calendrier prévisionnel

	oct-22			nov-22			déc-22			janv-23		
Recensement des acteurs et des compétences												
Définition de la méthodologie et des grilles d'entretien												
Passation des entretiens												
Analyse des résultats												
Rédaction du document de présentation												
Présentation des résultats et communication grand public												

Budget de l'étude

	Prestataire	Coût
Recensement de l'ensemble des professionnels du jeu vidéo	Salarié ½ temps sur 4 mois	8 000 €
Coordination de l'étude, des prestataires et des partenaires		
Recueil des données		
Organisation d'un événement de présentation des résultats de l'étude	Phelen	5 000 €
Méthodologie de l'étude, définition du panel, conception des grilles d'entretien, accompagnement du salarié		
Analyse des résultats et prospective		
Maquette et rédaction du livrable de l'étude		
Réalisation d'un mini reportage sur la filière jeux vidéo	Vidéaste	2 500 €
Impression du livrable de l'étude * 500 ex. + supports com.	Imprimerie	2 500 €
Relations presse	Phelen	1 800 €
Total		19 800 € TTC

Pour mener cette phase de préfiguration, le Collectif Bouftang a sollicité le TCO pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 15 840 € pour la réalisation d'une étude préliminaire sur la filière du jeu vidéo à La Réunion. Cette participation couvre 80% du coût du projet qui est estimé à 19 800 €. Le reste des dépenses sera pris en charge par le Collectif Bouftang.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 19/07/2022.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

Selon Mme Mélissa COUSIN de nombreux psychologues et psychiatres attirent attention sur les risques d'addiction aux jeux vidéo et sur le temps passé par les enfants sur les écrans. Elle voudrait que cet aspect soit intégré à l'étude prévue.

Le Président précise qu'il s'agit d'une étude purement technique sur le développement d'une filière économique qui ne prend pas en compte les aspects comportementaux.

Cette étude a pour objectif de se positionner sur une filière économique. L'enjeu est de mettre en avant les besoins des acteurs tels que ILOI, PIPANGAILLE, GAO CHAN PICTURES....

Mme Laetitia LEBRETON ajoute qu'il y a des associations qui font de la prévention dans les lycées. La PREV – L'association Prévention Réunion par exemple assure la formation contre les addictions au sens global, mais elle aborde également le thème des pratiques numériques.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

-VALIDER l'octroi d'une subvention à l'association Collectif Bouftang pour un montant maximum de 15 840 € ;

-AUTORISER le Président à signer la convention partenariale et les documents y afférant.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2022_080_BC_10
DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'EXERCICE 2022 DE
L'ASSOCIATION TECHNOPOLE**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_080_BC_10 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2022 DE L'ASSOCIATION TECHNOPOLE

Le Président de séance expose :

Dans le cadre du développement de l'économie numérique, la Technopole de La Réunion poursuit le développement de son action, en concordance avec l'engagement du TCO sur le soutien et l'accélération de l'économie par l'innovation à travers trois axes :

1. Définir l'offre de services dynamique Technopolitaine Ouest,
2. Accompagner et animer la mise en œuvre du projet,
3. Promouvoir les acteurs innovants Ouest.

Objectifs :

Il s'agira d'appuyer le programme de détection et de pré-incubation de projets et d'entreprises innovantes sur le territoire Ouest. L'animation des entreprises innovantes qui en résulte sera portée en partie par le dispositif de l'incubateur.

Le soutien demandé au TCO visera à animer et accompagner les acteurs du territoire par des actions de mise en relation, organisation de matinales, d'ateliers, de petits déjeuner de l'innovation, de webinaires,

Ceci se matérialisera par un accompagnement en ingénierie de projet, une recherche de partenaires, d'aides financières, de montage de dossiers financiers, une préparation à l'entrée en incubation et la mise en relation.

La Technopole procédera en identifiant et en détectant les projets et porteurs d'idées. Elle accompagnera les TPE/PME du territoire dans leur démarche de transformation et de développement au travers de diagnostic innovation, et les porteurs de projets à la création d'entreprise dans le cadre de leur démarche d'innovation.

En matière de communication, la Technopole s'engage à mettre en valeur sur tous ses supports de communication les actions, manifestations, ..., organisées par elle ainsi que celles effectuées et déployées par les acteurs partenaires du territoire Ouest.

Elle s'est engagée, par ailleurs, à piloter la réalisation d'une cartographie de l'écosystème d'innovation sur le territoire ; outil particulièrement important dans l'accompagnement des dynamiques sur la micro région Ouest et en matière de marketing territorial.

N'ayant pu poursuivre son action au sein du « Moulin.re », la Technopole effectuera ses permanences au sein de LIZINE de Savanna .

Présentation du bilan partenarial avec la Technopole, de janvier à décembre 2021 :

L'association Technopole de La Réunion a participé à la détection, la stimulation et le développement de projets innovants sur l'Ouest grâce à son expertise en matière de pré-incubation. Ainsi, une vingtaine de porteurs de projet de l'Ouest ont pu obtenir un premier rendez-vous avec les chargés des missions (dont 4 en présentiel à LIZINE de Savanna).

Forte de son expérience sur les espaces technopolitains mais aussi dans des opérations menées régulièrement hors les technopoles, l'association a développé son activité d'incubateur et a apporté ainsi sa vision et son réseau existant que ce soit sur le territoire, sur le département ou au niveau national.

Son action a pris des formes variées : présence régulière d'un.e chargé.e de mission (deux fois par mois sur deux jours), rendez-vous avec les porteurs de projets, rendez-vous avec les acteurs de l'innovation du territoire, pilotage des process d'accompagnement en pré-incubation, participation aux étapes de sélection ainsi que l'organisation de manifestations.

Dans le cadre du partenariat avec le TCO, elle a participé, en 2021, à la mobilisation des acteurs de l'innovation de l'Ouest en créant un réseau des professionnels par le biais d'événementiels réguliers. Ceux-ci ont permis d'une part, de créer du lien et des échanges entre les acteurs de l'écosystème et d'autre part, ont offert l'opportunité aux porteurs de projets d'entrer en contact avec des personnes ressources.

La Technopole a participé, en 2021, aux réunions de la Plateforme de la Transition Écologique et Industrielle organisées par le TCO, ainsi qu'aux ateliers Économie/Emplois/Formation organisées dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de la Collectivité.

Elle a participé ou a été à l'initiative de nombreuses opérations :

- Concours de création d'entreprises innovantes 2021 au Port dans les locaux de Tetranergy (dont 24 dossiers de l'Ouest)
- Studio de l'Incubateur à l'hôtel Alamanda en Décembre 2021
- 3ème édition des RGR au Stella Matutina à Saint Leu le 17/11.
- Doctoriales 2022 du 27/09/21 au 02/10/21 à l'Hôtel Alamanda.

Partenariat proposé pour l'année 2022 :

De Janvier à Décembre 2022, le TCO souhaite reconduire le partenariat, sous les mêmes conditions avec cette association afin de continuer à favoriser l'émergence de projets économiques sur notre territoire, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois L'enveloppe totale prévue à cet effet est de **15 000 €**.

Indicateurs de réalisation pour 2022 :

Pour l'exercice faisant l'objet de la présente demande de subvention, les indicateurs proposés au regard des objectifs précédemment exposés sont les suivants :

Nombre de projets détectés : 30 minimum
 Nombre de matinale effectuées : 5
 Nombre d'atelier innovation : 2
 Nombre de personnes accueillies : 200
 Nombre d'entreprises visitées sur le TCO : 30
 Nombre d'entreprises accompagnées : 10
 Nombre d'entreprises valorisées : 15

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 19/07/2022.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

Le Président souhaite qu'un bilan des opérations menées sur le territoire durant ces dernières années soit présenté pour permettre à chacun d'identifier les actions concrètes qui sont mises en œuvre.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

1. **VALIDER** la poursuite du partenariat avec la Technopole de La Réunion pour l'année 2022 ;
2. **VALIDER** l'octroi d'une subvention à l'association Technopole de La Réunion pour un montant maximum de 15 000 € au titre de l'année 2022 ;
3. **AUTORISER** le Président à signer la convention partenariale et les documents y afférant.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE** à 14 h
: **16** 00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le
Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale,
Nombre de présents : 12 sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2022_081_BC_11
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION À L'ADIE
(ASSOCIATION POUR LE DROIT
À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE)
POUR L'ANNÉE 2022**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON -
M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-
DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel
SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal
AHMED-VALI

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
 SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
 LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_081_BC_11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ADIE (ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE) POUR L'ANNÉE 2022

Le Président de séance expose :

Présentation de l'organisme et de ses missions

Basée à Savannah, l'ADIE Réunion a des agences également à Saint-Denis, à Saint-Pierre et à Saint-André, et compte un effectif total de 35 salariés et de 34 bénévoles. Pour cette action sur le TCO, 4 salariés et 5 bénévoles sont mobilisés.

L'intervention de la structure porte sur trois outils principaux :

- Le micro-crédit professionnel lié à la création ou au développement de petites entreprises ;
- Le micro-crédit personnel dans le cadre d'un retour à un emploi salarié ;
- La micro assurance mieux adaptée aux petits projets (micro assurance professionnelle, micro assurance véhicule, assurance décennale).

Par ailleurs, un accompagnement individuel est assuré auprès des créateurs qui peuvent également bénéficier d'ateliers collectifs spécifiques ainsi que des recours à des experts (juridique, bancaire, gestion, commerce).

Des services à distance mettent également à disposition des référentiels et une assistance en ligne (www.adieconnect.fr ou www.adie.org).

Les indicateurs proposés par la structure pour évaluer leur action sont :

Indicateurs	Données 2019	Données 2020	Données 2021
Nombre de personnes financées par un microcrédit professionnel accompagné	259	204	336
Nombre de personnes financées par un microcrédit personnel pour l'emploi salarié	192	200	278
Nombre de contrat de micro-assurance souscrits (professionnels et véhicules)	41	19	55
Nombre de personnes accompagnées avec au moins un service dans l'année	488	755	560
Montant des microcrédits décaissés	2 924 919,87 €	2 421 973,14 €	3 876 295 €

Le bilan 2021 est présenté en annexe.

Demande pour 2022

Pour 2022, la demande porte sur une subvention de 35 000€.

La convention précise que la subvention est allouée à l'association au titre de l'exercice 2022 pour la mission d'accompagnement aux projets de création et de développement de micros activités sur la zone Ouest notamment au travers :

- De l'orientation et des conseils auprès des porteurs de projet
- De l'accompagnement des micros entreprises
- De la mise à disposition d'outils conseil et d'échange d'expérience auprès de ses bénéficiaires
- Du montage des dossiers de prêts gérés par l'association.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 21/06/2022.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

Même remarque que pour l'affaire n° 9, Le Président répète que le bilan permet d'avoir une idée globale des actions qui sont menées sur le territoire proportionnellement au financement octroyé.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 20 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique au titre de l'exercice 2022.

- AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE** à 14 h
00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le
Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale,
Nombre de présents : 12 sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2022_082_BC_12
3ÈME ANNÉE DE LA
CONVENTION PLURIANNUELLE
AVEC FRANCE ACTIVE LA
RÉUNION (FAR) POUR SON
PROJET ESS PRO ET
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AU TITRE DE
L'ANNÉE 2022**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_082_BC_12 : 3ÈME ANNÉE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC FRANCE ACTIVE LA RÉUNION (FAR) POUR SON PROJET ESS PRO ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Le Président de séance expose :

Contexte :

Depuis 2015, le TCO a lancé deux appels à projets relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Cette intervention de la collectivité avait pour objectif de soutenir, dans leur phase de démarrage ou de développement, les projets innovants qui s'inscrivent dans les filières ayant un réel potentiel d'activité et d'emploi sur le territoire.

Ces appels à projets ont permis de repérer les difficultés que rencontrent les associations du territoire et plus particulièrement concernant les points suivants :

- Déposer auprès des financeurs des dossiers complets dans les temps impartis (y compris les attestations sociales et fiscales, les comptes de la structure,),
- Monter les dossiers de financements et contractualiser les financements sollicités,
- Finaliser les projets présentés,
- Mener à bien les engagements contractualisés.

Ce constat, partagé par l'ensemble des partenaires (État, Région, Département, Communes, ...), a été présenté aux élus de la collectivité fin 2017. La nécessité d'un accompagnement à la responsabilisation et à la professionnalisation des opérateurs, ainsi qu'à la structuration des activités a été confirmée.

La collectivité a lancé en 2018 un appel à projets afin d'accompagner les structures ESS :

- A une démarche de valorisation économique de leur intervention (vente de produits finis, recherche de niches de marché...), afin de leur permettre de générer un chiffre d'affaires qui devient par la suite une source d'autofinancement pour assurer le développement de leur activité et permettre l'accompagnement social des publics,
- A une réorganisation des structures, plus adaptée au portage de projet et faisant face à une diminution potentielle de financement.

FAR La Réunion a été sélectionné via la présentation de leur projet « ESS Pro ». Ce projet consiste en la réalisation d'un diagnostic des besoins d'une trentaine de structures du territoire et en un accompagnement individualisé d'une douzaine de structures. En parallèle, un accompagnement collectif est également réalisé.

Le projet « ESS Pro » porté par France Active La Réunion :

Le projet consiste en la réalisation de 24 diagnostics, suivi d'un accompagnement individuel et d'actions collectives. 60 structures seront touchées par l'action.

Les objectifs de l'action proposée :

- Permettre de manière plus appuyée et coordonnée la structuration et le développement

économique des structures de l'ESS du territoire Ouest, en encourageant la coopération entre structures, et entre secteur marchand et non marchand dans une logique de Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) notamment, en priorisant les activités et filières de l'économie circulaire, le développement durable et la production d'énergie renouvelable ayant un réel potentiel d'activité et d'emploi sur le territoire ;

- Renforcer et faciliter l'accès des porteurs de projets à une offre d'accompagnement et de financement pour accélérer leur concrétisation, en combinant des ressources et compétences proposées jusqu'alors de manière plus dispersées ;

- Déployer sur une échelle beaucoup plus importante, des programmes novateurs et des modes d'intervention qui ont fait leur preuve, en lien avec les politiques publiques de développement économique des collectivités, et en adéquation avec les dispositifs existants ;

- Participer en priorité au rééquilibrage du taux d'accompagnement des projets portés par des femmes, des demandeurs d'emplois de longue durée, des projets s'inscrivant dans la zone des hauts, concernant des structures s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Méthodologie :

- Rencontrer et sensibiliser les acteurs et institutions en lien avec les structures de l'ESS et les mobiliser à la démarche ;

- Développer et renforcer les synergies entre les acteurs majeurs de l'accompagnement des structures de l'ESS qui ont une volonté commune et une capacité à mettre en œuvre un processus d'accompagnement permettant la simplification et l'accélération du parcours du créateur ou repreneur d'entreprise ;

- Créer des temps localisés (par commune et inter commune selon les besoins) de réflexion partagée, impliquant tous les acteurs du territoire (Institutions, ESS et économie classique) afin de proposer des actions ou méthodologies innovantes à destination des structures de l'ESS, et générer un véritable « effet d'entraînement » ;

- Coordonner et déployer les dispositifs existants avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement de l'ESS, dans une logique de parcours et d'accompagnement complet des structures de l'ESS.

Planning :

Calendrier / Retro planning	2020												2021												2022					
	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06						
Contacts prescripteurs	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																		
Diagnostics et sélection			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																
Ingénieries indiv. et collectives									■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■						
Bilans indiv. des Ingénieries																					■	■	■	■						
Bilans intermédiaires																							■	■						
Bilan consolidé																							■	■						

Au global, sur le 2d semestre 2020 (du 01/07/2020 au 31/12/2020) :

- 17 structures de l'ESS ont été contactées individuellement ;
- 2 diagnostics ont démarré et, dans ce cadre, 5 personnes ont été auditionnées (bénévoles, dirigeants, salariés, partenaires).

Les structures accompagnées sur le second semestre 2020 :

- AGAME
- 3I
- EMA ARTISTIK
- PEEP - PARENTS D'ELEVE ENSEIGNEMENT PUBLIC

- ASES
- FOND IMAR
- ANDARUN
- PALETTES DE MARGUERITES
- LE PIED A L'ETRIER
- CYBERUN
- CHANTIER ECOLE
- CAPOSS
- AFOL PA MARMAY
- KOUDPOUS974
- REUTILIZ
- DANSE EN L'R
- EKO PRATIK
- COLLECTIF BALANCE VUE BELLE
- MAOTEO
- LES COCCINELLES
- PREVENTION PEI
- AN GREN KOULER
- COMPAGNIE BABA SIFON
- LES RENCONTRES ALTERNATIVES
- KOMPANIE IBAO
- HANDIRECT
- TI TANG RECUP

Au global, sur 2021 (du 01/01/2021 au 31/12/2021) :

- 20 structures de l'ESS ont été contactées individuellement ;
- 29 diagnostics ont démarré et, dans ce cadre, 62 personnes ont été auditionnées soit en moyenne 2 personnes par structure (bénévoles, dirigeants, salariés, partenaires) ;
- 27 structures accompagnées :
 - AFOL PA MARMAY
 - ANDARUN
 - AN GREN KOULER
 - ASES
 - CAPOSS
 - CHANTIER ECOLE OCEAN INDIEN
 - COLLECTIF BALANCE VUE BELLE
 - DANS EN L'R
 - ECOLODEVIE
 - GRANDI ANSAN
 - INSTITUT INSERTION INNOVATION
 - KOSASA
 - KOUDPOUSS974
 - LA RAFFINERIE
 - LE PIED A L'ETRIER
 - LES JARDINS DE FOND IMAR
 - LES PALETTES DE MARGUERITE
 - LES PETITES RETOUCHES DE JULIE
 - LIAISON
 - LUDO KADOK
 - MOUN
 - PEEP
 - PERMAKILTIR
 - PREVENTION PEI
 - REUTILIZ

- SOS GASPI
- TI TANG RECUP

Du fait de la crise sanitaire en 2021, les accompagnements collectifs seront réalisés en 2022. 4 ateliers sont programmés.

Budget prévisionnel de l'action

Le budget prévisionnel est présenté en annexe. Les financements sollicités :

Période	2 ^{ème} semestre 2020	2021	1 ^{er} janvier au 31 juillet 2022
Montant maximum	75 000 €	150 000 €	75 000 €

Pour 2022, la demande porte sur une subvention de 75 000 €. Une somme de 75 000 € est disponible.

Les 5 communes sont concernées par l'action.

La convention sera disponible en séance.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 21/06/2022.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention d'un montant de 75 000 € à l'Association FAR au titre de l'exercice 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « ESS Pro ».

- AUTORISER le Président à signer la convention 2022 ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/09/2022

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE** à 14 h
00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le
Port _ Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale,
Nombre de présents : 12 sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

**Affaire N°2022_083_BC_13
4ÈME ANNÉE DE LA
CONVENTION PLURIANNUELLE
AVEC LA MISSION
INTERCOMMUNALE DE
L'OUEST (MIO) POUR SON
PROJET ATTITUDE PRO : LA
PÉPINIÈRE DE L'INCLUSION ET
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AU TITRE DE
L'ANNÉE 2022**

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- la liste des délibérations a été
affichée et publiée sur internet le :
12 septembre 2022

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
 SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
 LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_083_BC_13 : 4ÈME ANNÉE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LA MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST (MIO) POUR SON PROJET ATTITUDE PRO : LA PÉPINIÈRE DE L'INCLUSION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Le Président de séance expose :

Présentation du projet

La Mission Intercommunale de l'Ouest (MIO) est lauréate de l'appel à projets national 100 % inclusion.

Le projet de « Pépinière de l'inclusion », la fabrique de la remobilisation, est porté par un consortium, composé des structures suivantes :

- Mission Intercommunale Ouest (MIO),
- Association locale d'insertion par l'économique (ALIE),
- CAPITAL FORMATION,
- Mission locale Nord (MLN).

L'objectif est d'accompagner 640 personnes éloignées de l'emploi (niveau infra V prioritairement, habitants prioritairement dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville et des zones de revitalisation rurale), sur 3 ans sur les 5 communes de l'Ouest et sur les communes du Nord : 320 personnes dans le groupe Nord, 320 personnes dans le groupe Ouest.

Présentation du parcours type :

Les parcours, d'une durée maximale de 8 mois, sont articulés en 5 phases :

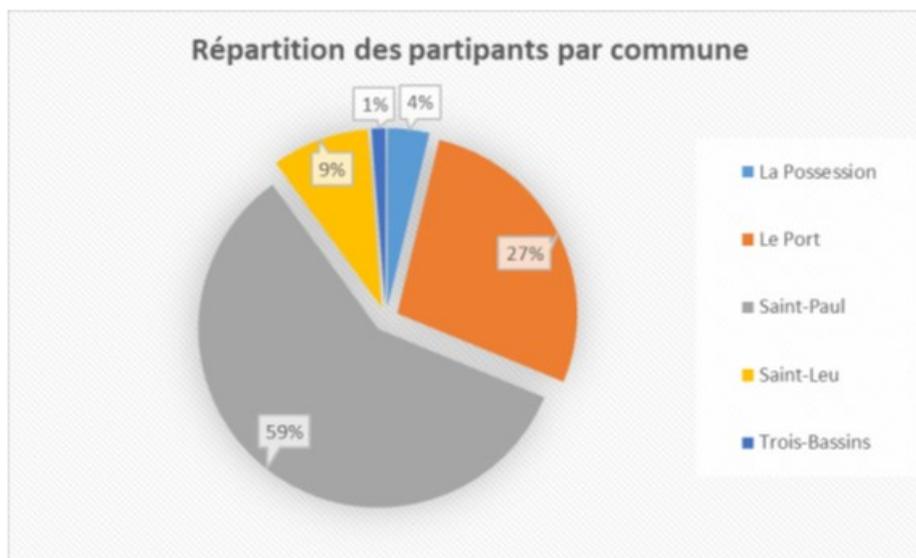
1. Une phase de développement personnel à visée professionnelle dans un cadre innovant, le learning center, sous forme d'ateliers (2 mois) ;
2. Une première étape de mise en application et d'évaluation des compétences comportementales (« soft skills ») en entreprise ou en CFA sous la forme d'immersion accompagnée par un coach (1 mois) ;
3. Une phase de retour en Learning center pour perfectionner et valoriser ses compétences comportementales (« soft skills ») (1 mois) ;
4. Une deuxième étape de mise en application et d'évaluation des compétences comportementales (« soft skills ») en entreprise accompagnée par un coach dans des entreprises reconnues comme « sites qualifiants » (2 mois) ;
5. Une phase d'accompagnement à l'emploi.

Bilan 1ère cohorte

La 1ère cohorte a démarré le 14 octobre 2019 dans l'Ouest. L'objectif d'entrées de 80 participants dans l'Ouest en 2019 pour la 1ère cohorte a été atteint. Parmi ces jeunes :

- 70 % des bénéficiaires ont au plus le niveau CAP/BEP,
- 55 % des participants résident en QPV,
- Les jeunes moins de 26 ans représentent 91 % des participants,
- 4 participants travailleurs handicapés ont intégré le parcours, soit 5 % entrées,
- **3 bénéficiaires PLIE ont intégré l'action.**

Répartition des participants par commune :



Résultats au 30 novembre 2020 :

- 47 bénéficiaires sortis de l'action (33 toujours en parcours),
- 39 sorties en emploi, en formation ou en service civique, soit 83 % de sorties positives,
- 30 en emploi durable, soit 64 % des sorties.

La prolongation de l'action dans sa phase intensive d'accompagnement vers l'emploi a permis d'atteindre un taux de sorties à l'emploi durable de plus de 64 % du total des sorties.

Zoom sur l'accompagnement des bénéficiaires du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) :

5 bénéficiaires PLIE ont été orientés sur ce dispositif par les gestionnaires de parcours du PLIE. Les 5 ont été présents aux journées de sélection, 3 ont été retenus et ont été présents au démarrage de l'action. 1 bénéficiaire a déménagé dans le nord et a donc quitté l'action. 2 bénéficiaires ont participé activement aux 2 mois de l'action de façon assidue.

L'accompagnement représente :

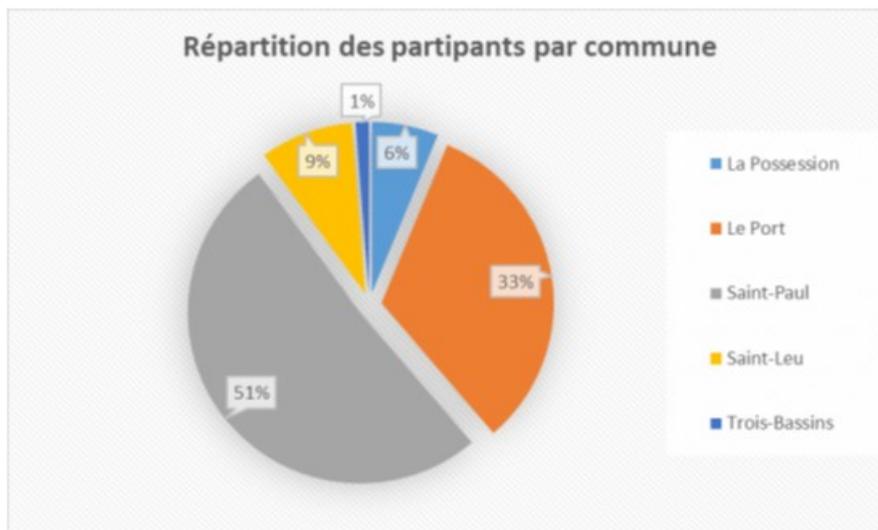
- Participation à 11 ateliers en moyenne,
- 136 contacts,
- Plus 1 entretien par mois en moyenne,
- 1 immersion en entreprise effectuée,
- 20 jours d'intérim réalisés,
 - 1 participation à un atelier création d'activité (partenariat avec la SCOP – société coopérative-),
 - 1 entrée en formation qualifiantes.

Bilan 2ème cohorte

La 2ème cohorte a démarré le 06 juillet 2020 dans l'Ouest. L'objectif d'entrées de 80 participants dans l'Ouest en 2020 pour la 2ème cohorte a été atteint. Parmi ces jeunes :

- 64 % des bénéficiaires ont au plus le niveau CAP/BEP,
- 58 % des participants résident en quartier politique de la ville,
- Les jeunes moins de 26 ans représentent 94% des participants,
- 4 participants travailleurs handicapés ont intégré le parcours, soit 5 % entrées,
- **20 bénéficiaires PLIE ont intégré l'action.**

Répartition des participants par commune :



Résultats au 31 décembre 2020 :

- 34 bénéficiaires sont en situation d'emploi et formation.
- 8 abandons/exclusions.
- 38 personnes toujours en parcours.

La prolongation de l'action dans sa phase intensive d'accompagnement vers l'emploi a permis d'atteindre un taux de sorties à l'emploi durable de plus de 64 % du total des sorties.

Zoom sur l'accompagnement des bénéficiaires du PLIE :

32 bénéficiaires PLIE ont été orientés sur Attitudes PRO par les gestionnaires de Parcours du PLIE. Au final 20 ont été retenus. Les 20 ont été présents au démarrage de l'action le 06 juillet 2020. 3 de ces bénéficiaires ont une Reconnaissance de la Qualité de « Travailleur Handicapé » (RQTH) et 12 résidents en quartier prioritaire de la politique de la ville.

L'accompagnement des bénéficiaires du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) en quelques chiffres :

- 11 entretiens par bénéficiaire ;
- Plus de 3 positionnements par bénéficiaire sur des offres d'emploi ;
- Près de 2 immersions en entreprises par jeune ;
- 12 jeunes bénéficiant de l'aide à l'inclusion sur le permis de conduire (2 ont réussi l'examen du code) ;
- Participation à plus de 18 ateliers sur la période juillet-décembre 2020.

Concernant les situations au 31 décembre 2020 :

- 4 bénéficiaires en situation d'emploi durable (2 CDI et 2 CDD de + de 6 mois),
- 1 bénéficiaire en CDD de moins de 6 mois,
- 3 bénéficiaires en formation qualifiante/certifiante,
- Aucun abandon.

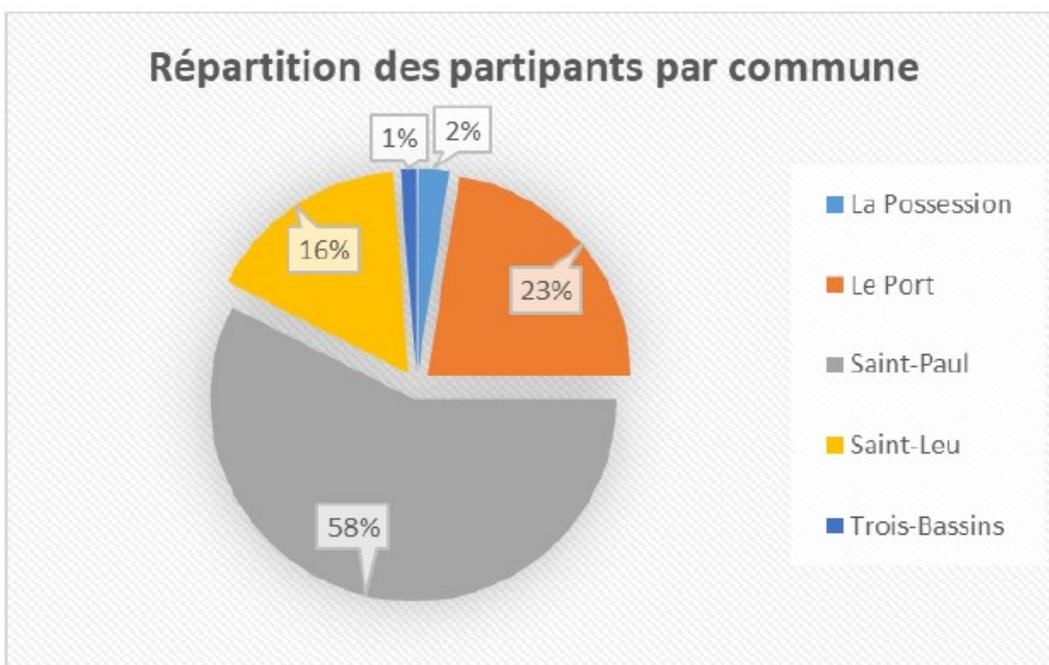
Bilan 3ème cohorte

La 3ème cohorte a démarré le 29 mars 2021 dans l'Ouest. L'objectif d'entrées de 80 participants dans l'Ouest en 2021 pour la 3ème cohorte a été atteint. Parmi ces jeunes :

- 71 % des bénéficiaires ont au plus le niveau CAP/BEP,
- 60 % des participants résident en quartier politique de la ville,
- Les jeunes moins de 26 ans représentent 86% des participants,

- 3 participants travailleurs handicapés ont intégré le parcours, soit 5 % entrées,
- 12 bénéficiaires PLIE ont intégré l'action.

Répartition des participants par commune :



Résultats au 31 janvier 2021 :

- 57 bénéficiaires sont en situation d'emploi et formation.
- 8 en formation
- 11 en emploi à durée déterminé et intérim.
- 36 en emploi durable

La prolongation de l'action dans sa phase intensive d'accompagnement vers l'emploi a permis d'atteindre un taux de sorties à l'emploi durable de plus de 64 % du total des sorties.

Zoom sur l'accompagnement des bénéficiaires du PLIE :

35 bénéficiaires PLIE ont été orientés sur Attitudes PRO par les gestionnaires de Parcours du PLIE. Au final 12 ont été retenus. Les 12 ont été présents au démarrage de l'action le 06 juillet 2020. Un bénéficiaire a une Reconnaissance de la Qualité de « Travailleur Handicapé » (RQTH) et 6 résidents en quartier prioritaire de la politique de la ville.

L'accompagnement des bénéficiaires du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) en quelques chiffres :

- 9 entretiens par bénéficiaire ;
- Plus de 7 positionnements par bénéficiaire sur des offres d'emploi ;
- Près de 2 immersions en entreprises par jeune ;
- Participation à plus de 14 ateliers.

Concernant les situations au 31 janvier 2021 :

- 4 bénéficiaires en situation d'emploi durable (2 CDI et 2 CDD de + de 6 mois),
- 1 bénéficiaire en CDD de moins de 6 mois,
- 2 bénéficiaires en formation qualifiante/certifiante,

Les objectifs fixés par le TCO dans la convention pluriannuelle :

- 15 % des publics accueillis et accompagnés par l'action sont des bénéficiaires PLIE, contre un objectif de minimum 8 %

→ L'objectif est atteint à ce stade.

- L'ensemble des participants a réalisé des étapes de parcours.

→ L'objectif est atteint à ce stade.

- Pour la 3ème cohorte, 64 % des publics est en emploi durable contre un objectif de 70 % d'emploi pour ceux qui iront au bout de l'action.

→ Cet objectif n'est pour le moment pas atteint.

Budget prévisionnel de l'action

Le budget prévisionnel est présenté en annexe.

Les financements sollicités :

- 80 % : Etat- à hauteur de 4 800 000 € sur 36 mois
- 20 % : Partenaires locaux
- Mairie de Saint-Denis : 360 000 € sur 3 ans (soit 120 000 € par an)
- CINOR : 240 000 par (soit 80 000 € par an)
- Mairie de Saint-Paul : 360 000 € sur 3 ans (soit 120 000 € par an)
- TCO : 240 000 € sur 3 ans réparti de la manière suivante :

Année	2019	2020	2021	2022
Montant maximum	30 000 €	80 000 €	80 000 €	50 000 €

Pour 2022, la demande porte sur une subvention de 50 000 €.

Les 5 communes sont concernées par l'action.

La convention est disponible en séance.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 21/06/2022.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

Le Président annonce qu'il s'agit de la dernière année de participation financière du TCO aux actions de la MIO. La Région Réunion prendra le relais.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € à l'Association Mission Intercommunale de l'Ouest au titre de l'exercice 2022 pour la mise en œuvre de son projet Attitude Pro : La Pépinière de l'Inclusion ;

- **AUTORISER le Président à signer la convention 2022 ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et remercie les conseillers communautaires pour leur présence et leur contribution aux travaux de l'assemblée délibérante.

La Secrétaire de séance,

Laetitia LEBRETON



Le Président du TCO,

Emmanuel SÉRAPHIN



Les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent procès-verbal
peuvent être consultés et obtenus sur demandes

T.C.O 1 rue Eliard Laude – B.P 50049 – 97 822 Le Port cedex – Service des Instances délibérantes